



LE DEVOIR

Les grands écosystèmes n'en peuvent plus

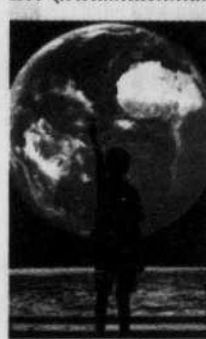
L'ONU publie un premier bilan de la biosphère

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La planète Terre a franchi le seuil de la viabilité, selon une étude lancée par l'ONU dans le cadre des activités du Millénaire, car plus de 60 % des écosystèmes dont dépend notre espèce, comme l'eau potable et les pêcheries, ainsi que les contrôles de la qualité de l'air, de l'eau, des climats régionaux et des parasites se sont détériorés au point de dépasser le seuil de la viabilité.

L'étude qui sera divulguée ce matin par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), intitulée *Rapport synthèse du Millénaire sur l'évaluation des écosystèmes*, a été réalisée par 1300 experts de 95 pays grâce aux fonds environnementaux de l'ONU et de fondations privées notamment.

Elle en vient à la conclusion que la lutte contre la pauvreté, l'objectif central de la réunion politique du Millénaire, est désormais compromise par la détérioration des grands écosystèmes dont dépend la vie sur la Terre. La synthèse générale, qui sera publiée aujourd'hui à Genève et qui sera accessible sur Internet (www.millenniumassessment.org), sera suivie par la publication en trois étapes de la quinzaine d'analyses sur lesquelles elle se fonde. Ce bilan de l'état de la planète est le premier produit par les services onusiens depuis le rapport de la commission Brundtland publié en 1987, lequel avait donné lieu au Sommet de Rio.



Selon la synthèse produite par cette étude et les réserves faites par les chercheurs quant à la validité de leurs conclusions, 15 des 24 grands écosystèmes de la planète subissent actuellement des stress tels qu'ils sont susceptibles d'affecter sérieusement les humains. Ces changements en cours incluent l'expansion de nouvelles maladies et de parasites, des changements importants dans la disponibilité et la qualité de l'eau, la multiplication des zones côtières et marines «mortes», un déclin majeur des pêcheries et des changements importants dans les climats de différentes régions.

Quatre grands constats s'imposent, selon l'étude onusienne. Les humains ont modifié les écosystèmes davantage en 50 ans qu'à toute autre période de l'histoire en raison de la croissance des besoins alimentaires et des besoins en eau potable, en bois, en fibres et en combustibles. Depuis 60 ans, plus de terres et d'écosystèmes naturels ont été transformés en champs agricoles qu'au cours des XVIII^e et XIX^e siècles réunis. Plus de la moitié de tous les engrais azotés synthétiques produits depuis 1913 ont été épanchés dans les champs depuis 1985, soit depuis 20 ans. À cause de la destruction des habitats naturels qu'impose cette agriculture, de l'assèchement irresponsable des milieux humides et de la pollution, 12 % des oiseaux, 25 % des mammifères et au moins 32 % des amphibiens sont menacés de disparition au cours du prochain siècle, soit une multiplication par environ 1000 du rythme d'extinction historique.

Les gains réalisés par les humains pour satisfaire leurs besoins et trop souvent leur appétit de luxe ont été réalisés aux dépens de ressources vitales pour des millions de vivants d'aujourd'hui et ceux des prochaines générations. Quatre ressources vivantes se sont néanmoins améliorées depuis 50 ans: les récoltes, le bétail et la production aquicole ainsi que la séquestration de carbone. Mais, en contrepartie, deux grands «services naturels», soit les pêcheries et l'eau douce, ont franchi le seuil de l'exploitation insoutenable, ce qui fait que des sociétés vivent en rognant présentement le capital de la prochaine génération, comme les nappes souterraines.

VOIR PAGE A 8: TERRE

INDEX

Annonces.....	B 2	Éditorial.....	A 6
Avis publics..	B 3	Idées.....	A 7
Bourse.....	C 4	Météo.....	B 3
Carrières.....	C 5	Monde.....	B 1
Culture.....	C 8	Mots croisés..	B 3
Décès.....	B 2	Sports.....	B 6
Économie.....	C 1	Télévision.....	C 6

Commission d'enquête sur le scandale des commandites

Gomery tire le rideau

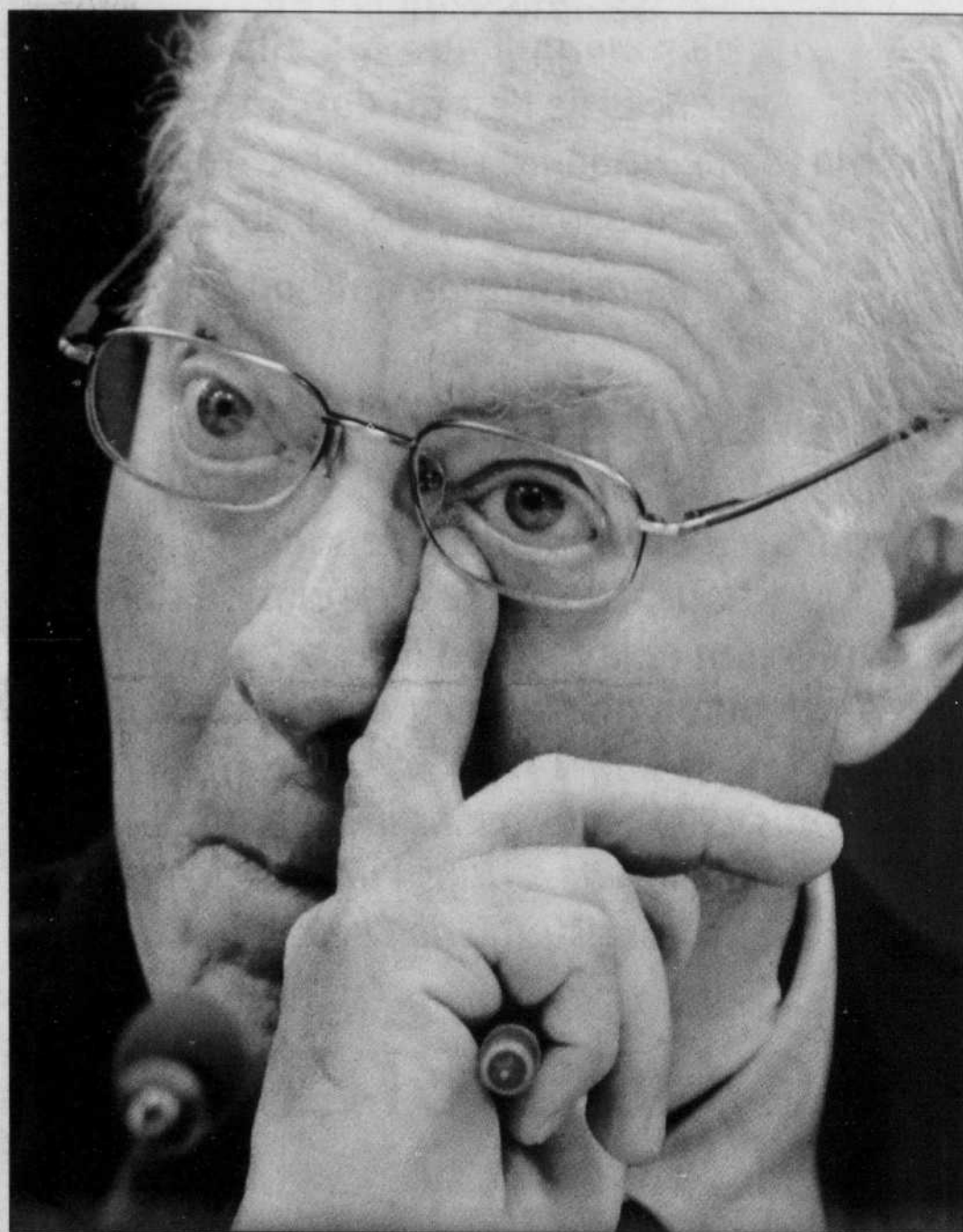
Le juge prononce une ordonnance de non-publication

BRIAN MYLES

Le grand public sera tenu dans l'ignorance des témoignages que rendront Jean Brault, Paul Coffin et Charles Guité devant la commission Gomery, afin de ne pas contaminer l'esprit des éven-

tuels jurys qui présideront à leurs procès pour fraude.

Le juge John Gomery a prononcé hier une ordonnance de non-publication sur le témoignage imminent des trois hommes devant la commission d'enquête sur le programme des commandites. À la fin



Le juge John Gomery a prononcé une ordonnance de non-publication sur le témoignage imminent de Jean Brault, Paul Coffin et Charles Guité devant la commission d'enquête sur le programme des commandites.

de leurs dépositions respectives, il entendra cependant les arguments de leurs avocats et de celui des médias pour déterminer si des parties de leurs déclarations peuvent être rendues publiques. À défaut, les explications de MM. Brault, Coffin et Guité resteront drapées dans le secret le plus complet aussi longtemps que le jury n'aura pas amorcé ses délibérations dans les procès en chambre criminelle.

L'intensité de la couverture médiatique des travaux de la commission, jumelée à la proximité dans le temps des procès pour fraude, justifie l'imposition d'une ordonnance de non-publication, estime le juge John Gomery. «Les rapports dont j'ai eu connaissance font état d'un degré élevé d'indignation publique à l'égard de certaines révélations faites récemment devant la commission. Mon expérience judiciaire et le bon sens me portent à croire que ces facteurs rendront probablement plus difficile qu'auparavant la constitution de jurys impartiaux et objectifs. [...] Il ne sera peut-être pas facile aux jurés potentiels de faire la distinction entre les faits établis en preuve dans les procès criminels et les faits potentiellement préjudiciables relevés lors de leur comparution devant la commission.»

VOIR PAGE A 8: GOMERY

Gosselin est contredit par son ex-comptable

BRIAN MYLES

Gilles-André Gosselin n'était pas un surhomme travaillant dix heures par jour, mais un simple mortel maniant les chiffres à sa guise et gonflant consciemment le nombre de ses heures et de celles de ses employés dans le cadre du programme fédéral des commandites.

Le mythe du travailleur acharné qu'a tenté de bâtir M. Gosselin lors de son témoignage devant la commission Gomery s'est écroulé hier, avec la comparaison de son ancienne comptable, Josée Thibeau-Carrier. «Il y avait certains dossiers dans lesquels des heures étaient majorées pour arriver au montant du contrat. Des heures étaient ajoutées», a confirmé Mme Thibeau-Carrier, qui a œuvré dans le giron de Gosselin Communications Stratégiques à partir de 1997.

D'abord embauchée à titre temporaire, Mme Thibeau-Carrier est devenue employée de l'agence de publicité en 1998. À ses débuts, elle a trouvé une

VOIR PAGE A 8: COMPTABLE

Klimt en toute intimité

Le musée Maillol à Paris expose 120 dessins de nus du peintre autrichien

MARIE LE MOËL

Gustav Klimt était un séducteur. Dans son atelier viennois, en cette fin de XIX^e siècle, les grandes bourgeoises et les simples modèles se succèdent, passant parfois par les draps du maître. Des femmes que Klimt a mises au centre de son œuvre. Le peintre, un des fondateurs de la Sécession, la version autrichienne de l'Art nouveau, immortalise dans ses tableaux des jeunes filles aux allures de reines, parées de couleurs chatoyantes.

Alors que Vienne s'émancipe et que Freud publie *L'Interprétation des rêves*, Klimt va également dessiner des femmes nues. S'il remporte un grand succès avec ses peintures auprès de la bourgeoisie libérale éclairée, il conserve en revanche ses dessins dans son atelier, refusant de les vendre et même de les montrer. Avec ces œuvres, réalisées sans couleur, au crayon sur papier, parfois même sur du papier d'emballage, le musée Maillol, à Paris, offre jusqu'au 30 mai une plongée étonnante dans la part la plus intime de l'œuvre de Klimt. Une expérience rare, ces 120 dessins n'ayant jamais été réunis auparavant. L'exposition est intitulée *Gustav Klimt - Papiers érotiques*.

«Fou des femmes»

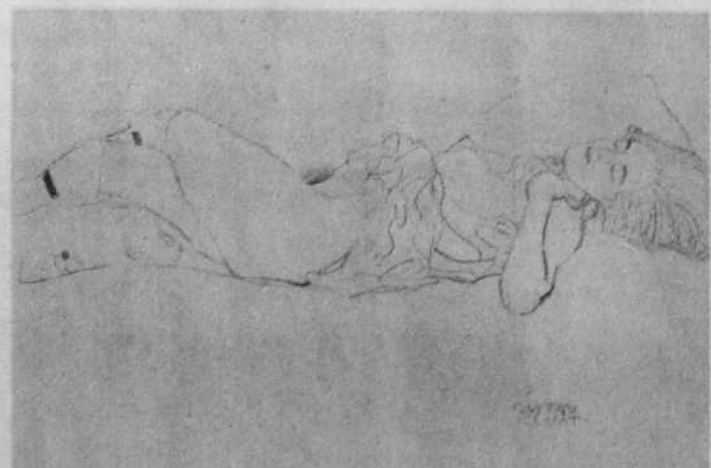
«Quand on parle de Gustav Klimt, on situe son nom, on a même des images en tête, dont forcément celles du Baiser, des dorures, de l'ornemental. Mais pour moi, il excelle dans son côté dessinateur», affirme Caroline Messence, commissaire de l'exposition. «Le dessin a une importance majeure dans son œuvre», poursuit-elle. Et notamment le nu féminin.

Klimt était «un homme fou des femmes», poursuit-elle en rappelant que l'artiste aurait eu 14 enfants illégitimes. «C'est la femme

qui l'intéresse et qui le fait travailler». Elle souligne que des artistes comme Aristide Maillol ou Pablo Picasso avaient le même type de préoccupations, tandis que Paul Cézanne était plus sensible aux paysages. «L'émotion et l'excitation que Klimt ressentait pour ses modèles étaient bien réelles», reconnaît-elle.

Dans ses dessins, le peintre ne s'intéresse qu'à deux parties du corps des modèles, le visage et le sexe; les autres membres sont

VOIR PAGE A 8: KLIMT



«L'émotion et l'excitation que Klimt ressentait pour ses modèles étaient bien réelles.»

Loi sur le budget fédéral

Le PC veut éviter de faire tomber le gouvernement

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — L'importante partie de poker qui s'amorce à Ottawa autour de la loi sur le budget et qui doit décider dans quelques semaines de la survie du gouvernement minoritaire de Paul Martin a connu un premier rebondissement hier, alors que le Parti conservateur a annoncé avoir concocté une nouvelle stratégie pour sortir de l'impasse actuelle.

Les troupes de Stephen Harper se préparent en effet à tout mettre en œuvre pour que le projet de loi C-43 sur l'implantation du budget passe avec succès l'étape importante de la deuxième lecture en Chambre, pour ensuite tenter de modifier la loi en comité parlementaire, question de la rendre plus digeste. Les conservateurs veulent scinder en trois projets de loi différents l'énorme projet de loi C-43 actuel qui fait près de 140 pages. Un stratagème qui permettrait d'éviter des élections, selon le Parti conservateur. Rappelons que le projet de loi C-43, qui est considéré comme un vote de confiance par le gouvernement libéral, vise à mettre en œuvre le budget fédéral



Stephen Harper

VOIR PAGE A 8: CONSERVATEURS



Canso Causeway
50e anniversaire!
www.cansocauseway.ca



Lynwood Inn (Baddeck)
www.lynwoodinn.com

Tourisme



Trade & Exhibition Centre (Port Hawkesbury)
www.phcivic.com

Le Cap-Breton est reconnu comme l'un des plus magnifiques endroits de vacances de l'est du Canada; le magazine National Geographic Traveler's le classe en deuxième place parmi 115 lieux de destination au monde.



Highlands Links Golf Course (Ingonish)
Classé 64e au monde par le Golf Magazine et premier terrain de golf public au Canada selon ScoreGolf (2002).
www.highlandlinks.com

Le Cap-Breton continue de faire des pas de géant dans le développement de son produit touristique. La Société d'expansion du Cap-Breton et le Fonds d'investissement du Cap-Breton ont soutenu divers projets.



Sydney Marine Terminal

Depuis 1999, nous avons investi un total de 40 million de \$ dans l'infrastructure touristique de l'île.

Le Cap-Breton

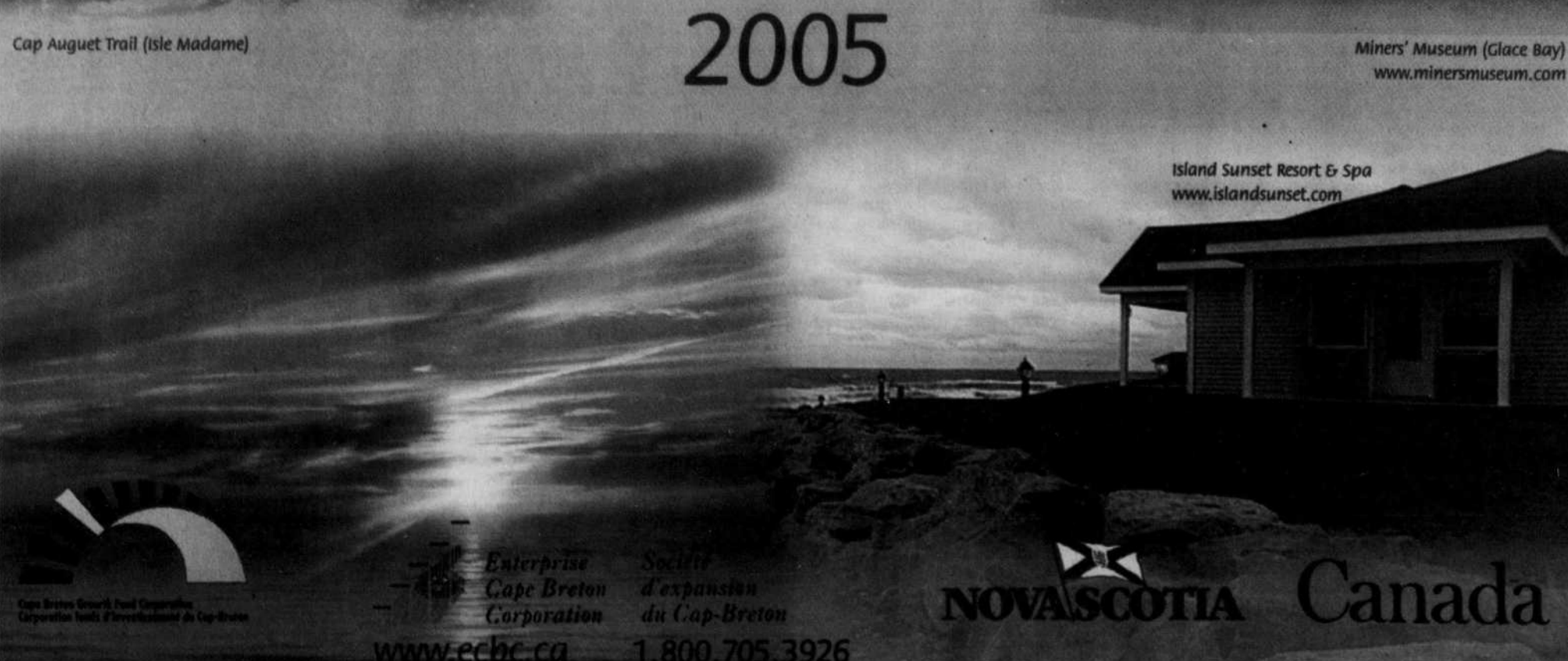
est l'endroit à fréquenter

en

2005



Cap Auguet Trail (Isle Madame)



Enterprise Cape Breton Corporation
Société d'expansion du Cap-Breton
www.ecbc.ca 1.800.705.3926

NOVA SCOTIA Canada



Arichat Waterfront



Les Trois Pignons (Chéticamp)
www.lestroispignons.com



Membertou Trade & Convention Centre
www.membertoutcc.com



Miners' Museum (Glace Bay)
www.minersmuseum.com



Island Sunset Resort & Spa
www.islandsunset.com

ACTUALITÉS

Radio-
Ville-Marie *en 10 ans merci!*
91,3 fm Montréal
100,3 fm Sherbrooke
www.radiovm.com

Deux citoyens sur trois rêvent d'un Québec sans OGM

FABIEN DEGLISE

Sur aux organismes génétiquement modifiés (OGM). L'Île-du-Prince-Édouard n'est plus la seule à imaginer son territoire exempt d'OGM. En grande majorité, le reste du Canada semble lui aussi en rêver. Et le Québec ne fait pas exception: près des 2/3 de la population aimerait en effet transformer la province en zone sans OGM, selon un sondage à paraître aujourd'hui et dont *Le Devoir* a obtenu copie.

La mesure de l'opinion publique orchestrée par Léger Marketing pour le compte de la section canadienne de Greenpeace est sans équivoque. Après répartition proportionnelle des indécis, d'un océan à l'autre, près de 58 % des 1497 personnes interrogées souhaiteraient faire de leur bout de pays un endroit où la culture de plantes issues du génie génétique n'aurait plus droit de cité. Ce coup de sonde a été envoyé par téléphone du 15 au 20 février dernier. Sa marge d'erreur est de 2,6 %, et ce, 19 fois sur 20.

Au Québec, après la même distribution des indécis, près de 64 % des répondants se prononcent aujourd'hui en faveur d'une telle mesure. «C'est un pourcentage d'appréciation relativement élevé, a commenté hier Eric Darier, responsable de la campagne OGM de Greenpeace. C'est même surprenant car il n'y a pas encore eu de vastes campagnes ou d'importants débats publics autour du concept de zones sans OGM».

Émergeant à travers le monde, mis en application dans quelques régions d'Europe et des États-Unis et à l'étude du côté de l'Île-du-Prince-Édouard, ce concept se résume à l'interdiction pure et simple de faire pousser des OGM sur un territoire donné. Ces organismes, qui ont fait leur apparition il y a plus de 10 ans, suscitent toujours des craintes quant à leur innocuité et à leur incidence négative ou non sur l'environnement.

Bannir les OGM

Alors que l'Île-du-Prince-Édouard poursuit en ce moment des consultations publiques avant de trancher la question, près de 62 % des personnes interrogées se disent aujourd'hui là-bas, comme au Québec, fortement ou assez favorable à l'idée présentée par l'actuel premier ministre, Pat Binns, de mettre les OGM au rancart dans les champs de la province atlantique. Notons que cette mesure réalisée à part, du 14 février au 3 mars, sur un échantillon de 300 personnes a une marge d'erreur de 5,6 %, et ce, 19 fois sur 20.

Au Canada, c'est en Colombie-Britannique que le concept séduit le plus: 66 % de la population s'étant prononcée en sa faveur lors de cette récente enquête. Sans surprise, les Prairies y sont opposées. La fin des OGM dans ces provinces hautement agricoles et fortement colonisées par ces organismes est repoussée en effet du revers de la main par 52 % des répondants.

En Ontario et en Alberta, où les fruits de la biotechnologie sont aussi relativement présents, la zone sans OGM rallie la majorité, mais dans une proportion moindre puisque respectivement 54 % et 51 % de la population y est favorable.

Globalement, les personnes davantage séduites par ces zones où l'agriculture ne ferait pas appel aux OGM sont les francophones (55 %), les Québécois (53 % avant répartition des indécis) et ceux ayant un niveau de scolarité collégiale (48 %). Les répondants bien nantis — avec un revenu annuel supérieur à 80 000 \$ — (41 %), ceux qui ont un diplôme d'études universitaires (38 %), les hommes (35 %) et les anglophones (33 %) composent, à l'inverse, un groupe plutôt opposé à voir ce concept apparaître au Canada en général et dans leur province en particulier.

Ne faisant guère la manchette, cette lutte contre les OGM, par la définition d'espaces ruraux leur étant interdits, engendre forcément son lot d'indécis, révèle ce sondage. Près d'un tiers des Canadiens ont en effet refusé de se prononcer sur la mise en application du concept de zone sans OGM dans leur province. Il reste toutefois que l'Île-du-Prince-Édouard (14 %) et le Québec (17 %) s'illustrent pour la faible proportion de répondants sans avis ou envie de répondre. Ce taux atteint 35 % et 30 % dans les Prairies et en Alberta.

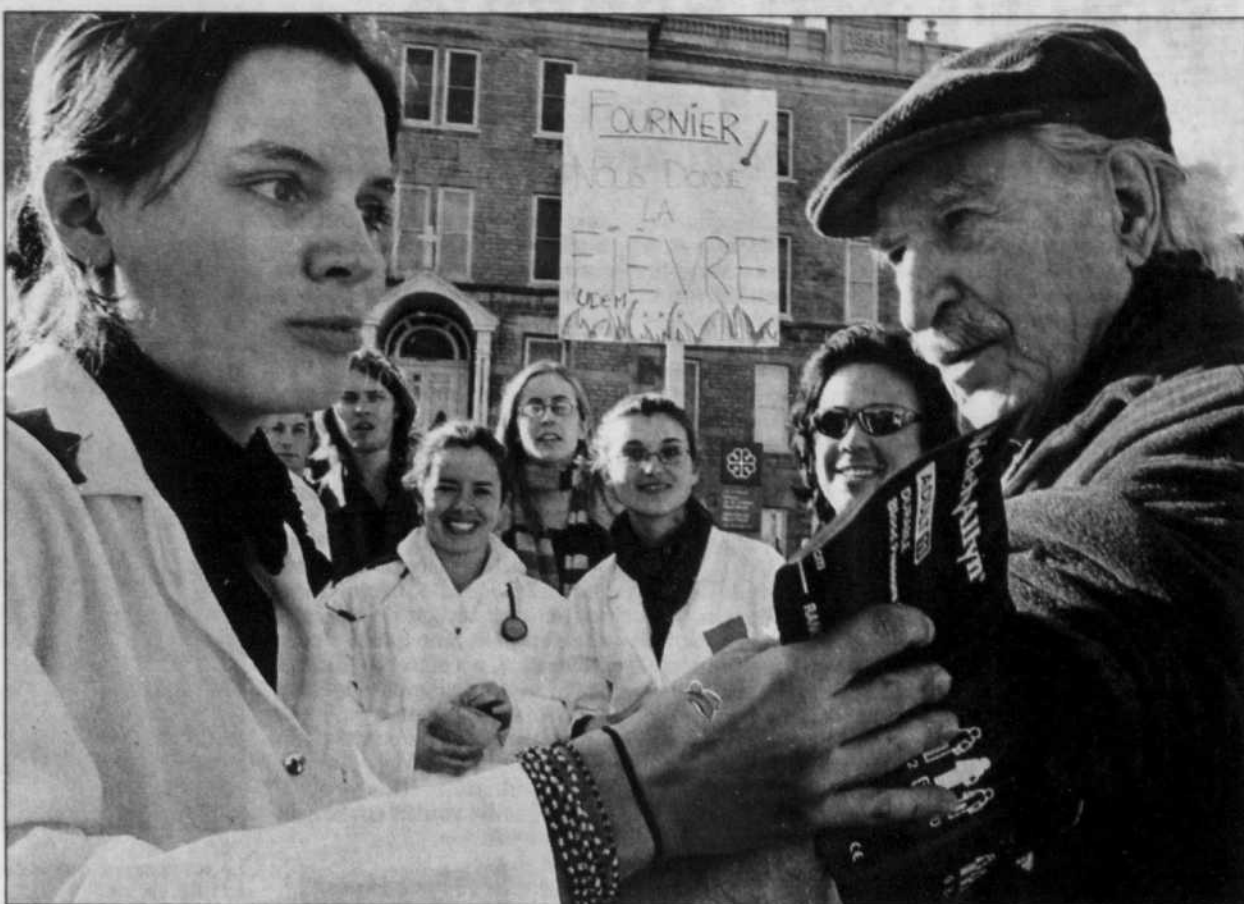
Ailleurs dans le monde

Actuellement, près de 100 régions et de 3500 municipalités en Europe s'affichent comme des zones sans OGM. L'adhésion à ce courant est d'ailleurs au cœur de la philosophie des Cittaslow (villes lentes), un dérivé urbain du mouvement gastronomique Slow Food. Plusieurs régions américaines, notamment en Californie, à Hawaï, au Vermont et dans le Maine, ont aussi emboîté le pas ou s'approprié à la faire.

Le Québec, pensent plusieurs experts, pourrait être un bon candidat à l'adoption d'une telle réglementation anti-OGM. En effet, sur son territoire agricole, les plantes génétiquement modifiées y sont encore très peu développées: elles représentent 31 % du maïs et 28 % du soja. Le canola, lui, compte 65 % d'OGM dans ses champs, mais sur des superficies marginales par rapport au maïs et en soja. En dehors de ces trois espèces, aucune autre plante OGM n'est utilisée à des fins commerciales, ni au Canada, ni au Québec.

L'idée d'un Québec sans OGM a été évoquée à quelques reprises dans les derniers mois par l'Union des producteurs agricoles (UPA), qui l'a toutefois évacuée récemment de son ordre du jour. L'ex-ministre de l'Agriculture, Françoise Gauthier, en avait fait autant au sujet de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, vue il y a plus d'un an comme l'une des premières zones possibles sans OGM au Québec.

Le Devoir



Le coloré syndicaliste de 89 ans Michel Chartrand a fait prendre sa pression hier par des étudiants de la faculté de médecine de l'Université de Montréal au métro Mont-Royal, quelques heures après que ces derniers eurent voté la reconduction de la grève. Les futurs docteurs voulaient ainsi symboliser la pression sociale qui monte.

La mobilisation étudiante ne se dément pas

Les associations renouvellent les mandats de grève pendant que se prépare un autre grand ralliement

CLAIRANDRÉE CAUCHY
TOMMY CHOUINARD

Alors que le dialogue reprend entre le gouvernement et les représentants des fédérations étudiantes, le mouvement étudiant entame en force sa sixième semaine de grève.

La vingtaine d'assemblées générales tenues dans les cégeps et les universités hier se sont toutes soldées par une reconduction de la grève. Les quelque 9000 étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières ont même décidé de ressortir leurs pancartes après quelques jours de classe. Cela porte le nombre de grévistes à quelque 185 000.

Lors d'une assemblée générale au Collège de Rosemont, certains étudiants en technique y allaient bien d'interventions défavorables à la grève: «Si nous sommes obligés de terminer la session en août, je ne peux pas travailler cet été. C'est ma seule source de revenus», s'inquiète une étudiante en inhalothérapie. L'exécutif de l'association s'était adjoint un intervenant de poids pour calmer les craintes: le président du syndicat des enseignants. «C'est une avenue à peu près impossible à envisager. Soyez assurés que vos profs vont tout faire pour que vous puissiez terminer votre session», de répondre Guy Desmarais, ajoutant qu'on a déjà fait preuve «de beaucoup d'imagination pour inventer

des journées» afin d'atteindre le fameux chiffre de 82 jours de classe prescrit par la loi.

La perspective de la reprise des discussions entre leurs représentants et le gouvernement a donné de l'allant aux étudiants de Rosemont. «C'est une course où on a sauté presque toutes les haies, il n'en reste plus qu'une», illustre un autre étudiant, applaudi par ses camarades, qui ont voté à 71 % en faveur de la poursuite de la grève.

On entendait le même genre de commentaires à l'assemblée des étudiants de l'association facultaire de lettres, langues et communications de l'UQAM, qui a voté hier sa sixième semaine de grève, avec une forte majorité. Là aussi, les menaces contre la session n'ont que peu d'écho: «La grève est un catalyseur du mouvement social québécois. Je suis prête à vous faire don de ma session, pour vous et pour mes enfants», déclare au micro Sylvie Dufresne, étudiante en création littéraire.

Les étudiants de l'UQAM n'auront cependant pas à se rendre jusque-là. La Commission des études a adopté hier la marche à suivre pour un futur retour en classes. Si les étudiants dépassent les trois semaines de grève, ce qui est déjà le cas pour cinq des sept facultés, leur session sera prolongée. «Cela peut être des cours de fin de semaine, en soirée ou des cours plus longs», explique la vice-rectrice aux études, Carole Lamoureux,

précisant que les modalités seront discutées dans les facultés à la fin de la grève.

Pourparlers

Les assemblées générales ont donné du souffle aux représentants de la FECQ et de la FEUQ qui doivent rencontrer le ministre cette semaine, à un moment qui reste pour l'instant secret. «Cela va continuer. Les militants savent le rapport de force qu'il faut qu'on garde par rapport au gouvernement», soutient la présidente de la FECQ, Julie Bouchard.

Les porte-parole des fédérations étudiantes jouent gros en s'associant à la table avec le ministre derrière des portes closes. «C'est antidémocratique, plus du tiers des grévistes ne sont pas représentés par la FECQ et la FEUQ», s'insurge Mathieu Cousineau-Desgariés, de la CASSEE, tenue à l'écart par le ministre.

La FECQ et la FEUQ sont conscientes de l'importance stratégique du moment. «À l'ampleur que le débat a pris, c'est clair que tout ce qui va ressortir de là va passer par les assemblées générales», fait valoir Julie Bouchard, de la FECQ. Son vis-à-vis universitaire, Pier-André Bouchard, renchérit: «Ultimement, nos assemblées générales décideront s'il y a d'autres propositions [que l'abaissement du plafond des prêts de 103 millions]». Il prend bien soin de préciser qu'il s'agit de «discussions» plutôt que de «négociations».

Le président de la FEUQ refuse de s'embarquer dans des «guerres de drapeau» avec la CASSEE et promet de rencontrer les assemblées générales des associations non membres qui souhaitent avoir l'heure juste sur les démarches faites auprès du gouvernement. «On a cette responsabilité envers les gens, au-delà des allégeances».

Ce soir, la FECQ et la FEUQ convient les étudiants et ceux qui les appuient à un grand rassemblement au parc Lafontaine à 18 heures, au son des rythmes engagés des Loco Locass et d'autres artistes. La CASSEE promet quant à elle de poursuivre sa semaine de perturbation éditoriale. Le ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier, a refusé de commenter le renouvellement des mandats de grève, tout comme la reprise des pourparlers avec les dirigeants étudiants. «Il n'y aura aucune intervention publique. On veut laisser toute la place à la négociation. [...] On veut s'assurer de ne pas négocier par le biais des médias», s'est contenté d'affirmer son attaché de presse, Stéphane Gosselin.

Son cabinet et les fédérations étudiantes ont même conclu une entente verbale visant à tenir secrets le moment et le lieu de leurs rencontres et à taire le contenu des pourparlers. Chaque partie pourra cependant commenter à sa guise la crise en cours.

Le Devoir

EN BREF

En faveur du droit de fumer

Québec — L'interdiction de fumer dans les restaurants et les bars entraîne des pertes économiques. Des pubs ontariens ont vu leurs ventes réduites de 22,5 % en moyenne après l'imposition de l'interdiction de fumer, selon l'Institut économique de Montréal (IEM) dans son dernier bulletin. L'Institut conclut que «la volonté du gouvernement québécois d'interdire la cigarette dans tous les lieux publics porte atteinte aux institutions de marché comme le droit de propriété et la liberté contractuelle, et créerait un précédent dangereux en matière d'intervention de l'État dans les préférences personnelles des citoyens». L'Institut

est un groupe de réflexion issu majoritairement des milieux d'affaires. Il refuse les subventions de l'État mais est appuyé financièrement par des fabricants de tabac, qui fournissent 2,5 % de son budget. Selon l'Institut, la fumée secondaire qui touche les non-fumeurs dans les lieux publics «est relativement faible». Quelque 359 Québécois en meurent chaque année, soit moins qu'à cause du sida (414 morts), des accidents de la route (685 décès) ou même de la grippe et la pneumonie qui, combinées, provoquent 1368 décès annuellement. Le groupe évoque la possibilité qu'il pourrait y avoir trois types d'établissements: des restaurants et des bars «pour fumeurs seulement», d'autres «pour non-fumeurs seulement» et des commerces mixtes. — PC

Papeterie
Casse - Noisette

Nous tenons en inventaire L'AGENDA MODERNE, agenda MIGNON, Exacompta, etc.

Agendas, papeteries fines, cartes, plumes et stylos, albums de photos, articles de bureau

445, rue St-Sulpice, Vieux-Montréal Téléphone : 845-4980

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de 10 h 00 à 18 h 00
les samedis et dimanches de 10 h 00 à 16 h 30

Après plus de 30 ans, CLUB 402 ferme ses portes DÉFINITIVEMENT à la fin mars

Costumes 149\$
Importés d'Italie

Vestons/Blazers 99\$
Importés d'Italie

Tous LES COSTUMES Importés d'Italie DOIVENT ÊTRE LIQUIDES

Cerruti 1881 — Zegna — Luigo Botto

LIQUIDATION TOTALE FINALE

1118, rue Sainte-Catherine Ouest
2^e étage, Montréal • (514) 861-3636

Lun. au ven. 10h à 18h
Sam. 10h à 13h
Tous les soirs après 18h sur rendez-vous seulement

Club 402-HOMME®

GÉRARD FILION
FAIS CE QUE PEUX

En guise de mémoires

Biographie
384 pages • 24,95 \$

À la mémoire de Gérard Filion, un grand homme du siècle

Gérard Filion (1909-2005)

FAIS CE QUE PEUX

En guise de mémoires

«C'est l'œuvre d'un homme foncièrement sain et qui l'est resté, pas du tout mécontent de lui-même et avec raison, d'un homme qui a bien servi le Québec et le journalisme et dont l'action fût à bien des égards exemplaire.» *Lettres québécoises*

LES ACTUALITÉS

Jesse Jackson prie pour Terri Schiavo

Le pasteur lance un appel aux responsables politiques afin qu'ils adoptent une loi d'urgence

Pinellas Park — Le pasteur noir Jesse Jackson, militant des droits civiques, s'est rendu hier en Floride (sud-est) pour prier avec les parents de Terri Schiavo, espérant qu'un «miracle» puisse la maintenir en vie et lançant un nouvel appel aux responsables politiques.

«Nous prions pour un miracle parce que nous croyons aux miracles», a déclaré Jesse Jackson, en dénonçant une «injustice» à son arrivée à Pinellas Park, où est hospitalisée cette Américaine de 41 ans, au centre d'un débat passionné sur l'euthanasie et le droit de mourir dans la dignité.

Jesse Jackson, un pasteur baptiste, a raconté qu'il était venu à Pinellas Park à la demande du frère de Terri Schiavo, Bobby Schindler. Après s'être réuni avec la famille, il a multiplié les coups de téléphone dans l'espoir que le Sénat de la Floride vote une «loi d'urgence» en sa faveur.

«J'en appelle au Parlement de l'État: aidons à sauver Terri», a dit

M. Jackson, selon qui les autorités font «mourir Terri de faim et de soif». «Il y a quelque chose là-dedans de fondamentalement immoral, non éthique et inutile», a affirmé M. Jackson.

Sur ordre de la justice et à la demande de son mari, Terri Schiavo, dans le coma depuis un accident vasculaire en 1990, est privée d'alimentation et d'hydratation artificielles depuis le 18 mars. Sa mort pourrait intervenir à tout moment d'ici la fin de la semaine, selon des experts.

Selon un porte-parole de la famille Schindler, Randall Terry, un militant chrétien plusieurs fois arrêté pour des opérations anti-avortement, il suffirait de convaincre trois sénateurs pour que le Parlement de la Floride vote dès aujourd'hui une loi en faveur de Terri Schiavo — alors que le Sénat de l'État s'y était refusé la semaine dernière.

M. Terry a souligné la «combativité» de Terri Schiavo qui, onze jours après le débranchement de

son cathéter d'alimentation, semble s'accrocher à la vie. «Elle communique avec les membres de sa famille et ceux qu'elle aime», a assuré M. Terry. «Elle se bat, nous allons aussi continuer à nous battre», a-t-il promis.

Par ailleurs, une autopsie sera pratiquée sur Terri Schiavo après son décès pour évaluer l'étendue des dégâts causés à son cerveau, a-t-on appris auprès de l'avocat de son mari.

Lundi, George Felos a précisé que le médecin légiste du comté de Pinellas Park, le Dr John Thogmartin, avait accepté de pratiquer une autopsie, une fois le décès prononcé. Il a ajouté que Michael Schiavo souhaitait avoir une preuve de l'état de sa femme.

Un avocat des parents de Terri Schiavo, Bob et Mary Schindler, David Gibbs III, a précisé que la famille voulait également une autopsie.

Agence France-Presse



Le révérend Jesse Jackson est venu soutenir la croisade de Mary Schindler pour qu'on maintienne sa fille en vie.

Un coma éveillé mais irréversible

PAULINE GRAVEL

Bien qu'elle rie et pleure, ouvre et ferme les yeux, s'endorme et se réveille, Terri Schiavo, cette Américaine dont la vie est au centre d'une vive controverse aux États-Unis, se trouve dans un coma «éveillé» qui la prive néanmoins de toute conscience de ce qui se passe autour d'elle. Son état est absolument irréversible. Terri Schiavo existe toujours, mais elle ne vit plus, disent certains scientifiques.

Les neurologues reconnaissent d'une part le coma éveillé, aussi dénommé état végétatif ou coma vigile, dans lequel est plongée Terri Schiavo et d'autre part le coma endormi, où la personne est couchée, paupières fermées, et ne manifeste absolument aucune réaction, si ce n'est un faible retrait si on lui fait très mal, explique la neurologue Jeanne Teitelbaum, spécialiste en soins intensifs neurologiques à l'Institut neurologique de Montréal de l'université McGill et à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont affilié à l'Université de Montréal. «Le système réticulé situé dans le tronc cérébral à la base du cerveau, qui règle l'état d'éveil, est inopérant dans le coma endormi et préservé dans le coma éveillé», précise-t-elle.

«Même si Terri Schiavo grogne à certains moments, ouvre et ferme les yeux, semble rire et pleurer, ces différentes réactions ne sont pas reliées à ce qui se passe dans son environnement. Elles ne sont pas associées à ce qu'elle voit ou à un effort qu'elle ferait pour communiquer. Les personnes dans un état végétatif ne répondent à aucun ordre», affirme la Dr^{re} Teitelbaum. «Même si elle bouge lorsqu'elle éprouve une douleur, Terri Schiavo n'a pas conscience de cette douleur. Le



Même si Terri Schiavo semble rire et pleurer à l'occasion, elle n'a pas conscience de son environnement.

corps réagit par réflexe à la douleur.»

Les comateux peuvent généralement respirer seuls, mais ils ne repoussent pas les liquides qui s'y engagent, souligne la Dr^{re} Teitelbaum. C'est la raison pour laquelle on les branche généralement sur un respirateur. Mais la plupart des personnes qui sont plongées dans un coma vigile, comme l'est Terri Schiavo, arrivent à respirer librement de façon autonome.

Les personnes qui se retrouvent dans le coma à la suite d'une surdose de drogues ou de médicaments grognent et gigotent généralement sous la douleur. Or ces réactions signifient que ces individus se réveilleront probablement quand les substances seront disparues de leur organisme. Ces personnes se trouvent dans un coma plus léger que celui qu'a atteint Terri Schiavo,

signale la spécialiste.

«Les neurologues peuvent généralement savoir si un individu émergera du coma dans lequel il s'est retrouvé à la suite d'un arrêt cardiaque — de plus de cinq minutes — trois jours après que le patient est tombé inconscient, indique Jeanne Teitelbaum. Un mois plus tard, nous sommes certains à 99 % que le coma sera irréversible. À ma connaissance, je ne connais qu'un seul cas de comateux qui se soit réveillé après avoir été inconscient pendant un an, mais, encore là, l'état dans lequel se trouvait cette personne n'est pas très clair. Et à 15 ans, aucun cas de réveil n'a été relevé dans la littérature. De petits contacts avec l'environnement et de minuscules progrès chaque jour sont habituellement annonciateurs d'un possible réveil.»

Jeanne Teitelbaum admet néanmoins qu'on ne sait pas vraiment ce qui se passe dans la tête des comateux. Bien que nous n'arrivions pas à détecter une quelconque interaction avec l'environnement extérieur chez ces personnes, des études ont été effectuées récemment pour sonder l'activité intérieure du cerveau. Un chercheur de Toronto a notamment fait écouter à des comateux une série de mots dont certains n'avaient aucun sens. Par les biais d'enregistrements électroencéphalographiques, le chercheur a relevé une activité cérébrale particulière lorsque de vrais mots étaient prononcés, et cette activité différait de celle qui se manifestait lorsque le patient entendait des mots insensés. «Il y aurait peut-être une petite communication, mais on ne peut l'affirmer car nous n'arrivons pas à la démontrer», avoue la neurologue.

Une saga de même ampleur que celle qui fait rage aux États-Unis pourrait-elle survenir au Canada? Des situations similaires où les membres de la famille de la personne comateuse se disputent quant à son avenir sont fréquentes ici aussi, affirme la Dr^{re} Teitelbaum. «Notre but est avant tout de respecter les vœux du patient. Nous essayons de faire ce que la personne comateuse désirerait et non pas ce que veulent les parents, le mari de la victime et le médecin. En discutant avec les membres de la famille, nous essayons de trouver la réponse», dit-elle. Nombre de Québécois ont préparé un mandat dans lequel ils ont dicté leurs volontés, ce qui facilite la marche à suivre. Sinon, d'après la loi canadienne, c'est la décision du mari qui prime.

Le Devoir

GRATUIT

COLLOQUE RIPC - AISP :

LES PERCEPTIONS DE L'EUROPE ET DE L'AMÉRIQUE: REGARDS CROISÉS

31 MARS - 1er AVRIL

UQAM CENTRE PIERRE PELADEAU

300 boul. Maisonneuve Est
Montréal, Québec, Canada

Cet événement souligne le 10^{ème} anniversaire de la Revue Internationale de Politique Comparée. L'objectif du colloque est de réunir des chercheurs européens et nord-américains autour de quatre thèmes afin d'offrir un regard croisé.

Les thèmes qui seront abordés sont:

- Pourquoi l'élargissement de l'Europe et de l'ALENA?
- Les valeurs européennes et nord-américaines;
- Les perceptions de l'Europe et de l'Amérique;
- Identités territoriales, nationales et supranationales: réflexions sur l'euro-péanité et l'américanité.

REVUE INTERNATIONALE DE POLITIQUE COMPARÉE

IPSA AISP
MÉDIATION INTERNATIONALE ET SCIENCES POLITIQUES

Chaire Raoul-Dandurand
en études stratégiques et diplomatiques

GRATUIT

INFO: 514-848-8708 www.ipsa.ca/regards.asp

Le français dans la publicité: remise des prix Francopub 2005



À l'occasion de la Francofête 2005, qui s'est tenue du 4 au 24 mars 2005 dans toutes les régions du Québec sous la présidence d'honneur de Stéphane Archambault, l'Office québécois de la langue française a remis, le 22 mars 2005, les premiers prix Francopub. Ces prix, créés par l'Office

québécois de la langue française, sont décernés aux publicitaires et aux annonceurs pour souligner la qualité de la langue en création publicitaire. Le jury composé de représentants du milieu publicitaire et de spécialistes de la langue a retenu quatre publicités parmi toutes celles soumises par le grand public à l'occasion d'un concours. Ces publicités ont été diffusées au Québec entre le 1^{er} et le 31 décembre 2004.

Le grand prix Francopub

Campagne télévisée Ceci n'est pas

Fédération des caisses Desjardins
Agence Lg2
Concepteurs-rédacteurs: François Sauvé, Marc Coulombe et Gilles Chouinard



Un trophée et des cadeaux ont été remis aux trois concepteurs-rédacteurs de la publicité primée. Un voyage pour deux personnes en France, offert par l'Office québécois de la langue française, a été tiré au sort parmi les trois concepteurs-rédacteurs. M^{me} Nicole René, présidente-directrice générale de l'Office québécois de la langue française, remet le trophée et les prix aux lauréats. De gauche à droite: MM. François Sauvé, Marc Coulombe et Gilles Chouinard, et M^{me} Nicole René

Les mentions

Publicité imprimée
L'anarchie ou la mort

Workopolis.com
Agence Diesel
Concepteur-rédacteur:
Louis-Thomas Pelletier



De gauche à droite: M. Louis-Thomas Pelletier et M^{me} Nicole René

Campagne d'affichage
Épargne Placements
Québec 2004

Placements Québec
Communications
bleu blanc rouge
Concepteurs-rédacteurs:
Stéphane Jean et Hugo Galland



De gauche à droite: M. Hubert Sacy (bleu blanc rouge), M. Stéphane Jean, M^{me} Nicole René, M. Alain Côté (Placements Québec) et M. Hugo Galland

Campagne télévisée
Appels entrants illimités
Noël 2004 - La réunion

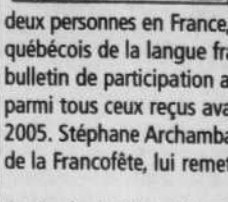
Fido/Microcell
Agence Bos
Concepteur-rédacteur:
Hugo Léger



De gauche à droite: M. Patrick Hadsipantelis (Fido/Microcell), M. Hugo Léger et M^{me} Nicole René

Les prix de participation

du public
M^{me} Jessica Hébert-Matthieu de Sherbrooke a remporté le voyage pour



deux personnes en France, offert par l'Office québécois de la langue française. Son bulletin de participation a été tiré au sort parmi tous ceux reçus avant le 31 janvier 2005. Stéphane Archambault, porte-parole de la Francofête, lui remet le prix.

Quatre logiciels Antidote Prisme remis par l'entreprise Druide informatique ont été tirés au sort parmi les autres participants du public. Voici le nom des personnes gagnantes:

- M^{me} Myriam Eychenne de Québec;
- M^{me} Hélène Parenteau de Longueuil;
- M. Denis Gauthier de Loretteville;
- M^{me} Josée Malenfant de Montréal.

Des publicités en français vous ont plu? Vous pourriez gagner des prix intéressants, dont le grand prix qui vous mènera en France!

Les prochains prix Francopub seront remis en mars 2006, à l'occasion de la Francofête, aux publicités qui retiendront l'attention pour leur qualité en français. L'Office québécois de la langue française lance un appel au public afin qu'il choisisse les publicités imprimées et électroniques créées au Québec et diffusées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2005, qui exploitent le mieux les ressources du français. Il pourra aussi signaler les publicités qui maltraitent le plus la langue française.

Pour présenter une candidature, il suffit de remplir le bulletin de participation et de l'envoyer par la poste ou par télécopieur avant le 31 janvier 2006. Il est aussi possible de remplir un bulletin par Internet (<http://www.francofete.qc.ca/francopub/francopub.html>)

Des prix de participation, notamment un aller-retour pour deux personnes en France, seront remis lors d'un tirage au sort parmi les bulletins de participation reçus.

En mettant ainsi le français à l'honneur, l'Office québécois de la langue française souhaite permettre aux consommateurs de récompenser les concepteurs, les rédacteurs et les annonceurs sensibles à l'utilisation d'un français de qualité dans leurs créations publicitaires.

Les prix
Francopub

BULLETIN DE PARTICIPATION

Quelle est la publicité qui a retenu votre attention pour sa qualité en français?

Cette publicité a été diffusée...

dans un journal

dans un magazine

sur une affiche

à la télévision

à la radio

dans Internet

Quel est le produit ou le service annoncé?

Période de diffusion:

Quelle est la publicité qui, à votre avis, maltraite le plus la langue française?

Veuillez indiquer vos coordonnées:

Nom:

Adresse:

Téléphone (jour):

Courriel:

Hydro Québec

Antidote
La méthode à tous les usages

Office québécois de la langue française
Québec

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Une autre grève se profile

Les quelque 20 000 membres de la CSQ qui œuvrent dans le secteur du soutien scolaire, dans les commissions scolaires, se sont à leur tour dotés d'un mandat de deux jours de grève à exercer d'ici la mi-mai, pour faire pression en vue du renouvellement de leur convention collective. Ils ajoutent ainsi leur poids aux enseignants du primaire et du secondaire, aux enseignants des collèges ainsi qu'aux professionnels des commissions scolaires qui ont déjà adopté de tels mandats. «Le ras-le-bol est à son comble chez nos membres, alors que le gouvernement reste muet devant nos demandes prioritaires visant à améliorer l'organisation du travail, la stabilité d'emploi et la mise en place de mécanismes permettant aux élèves, notamment ceux présentant un handicap ou des difficultés d'adaptation et d'apprentissage, d'avoir accès à l'ensemble des services auxquels ils ont droit et en quantité suffisante», fait valoir la présidente du syndicat, Diane Cinq-Mars. — *Le Devoir*

Des édifices accessibles

La Ville de Montréal entreprendra cette année des travaux visant à rendre accessibles aux personnes handicapées plusieurs de ses édifices. La première phase de son programme, qui nécessitera des investissements d'un million de dollars, prévoit le réaménagement des entrées de plusieurs bâtiments, l'installation d'ouvre-portes automatiques et l'aménagement de salles de toilettes et de douches accessibles. Des travaux seront effectués au complexe sportif Claude-Robillard, de même qu'à l'aréna Martin-Lapointe, au centre communautaire Fernand-Laplaine et à la bibliothèque Saint-Pierre, dans l'arrondissement de La Chine. Dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ce sont le Centre Pierre-Charbonneau, la Maison de la culture Mercier et celle de Maisonneuve qui seront rendus accessibles. La Maison de la culture Frontenac et le Centre Jean-Claude Malépart, situés dans l'arrondissement de Ville-Marie, feront également l'objet de travaux d'aménagement. Notons que, d'ici 2007, la Ville de Montréal entend consacrer quatre millions de dollars à son programme d'accessibilité universelle à ses bâtiments. — *Le Devoir*

Charest à Toronto

Québec — Le premier ministre Jean Charest reprend son bâton de pèlerin et se dirige vers Toronto pour dénoncer le déséquilibre fiscal entre Ottawa et les provinces. M. Charest prononcera lundi soir prochain une allocution sur ce sujet devant un groupe de gens d'affaires et universitaires qui ont accepté de payer 300 \$ pour l'entendre parler. Le souper-bénéfice, qui se tiendra au National Club, sur Bay Street, a été planifié au profit de la revue *Options politiques*, produite par l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), un organisme dirigé par le conservateur Hugh Segal. L'événement devait être au départ une activité privée, l'IRPP ne l'a pas inscrit sur la liste des événements à venir figurant sur son site Internet. Mais le cabinet du premier ministre Charest a décidé hier de rendre l'information publique. — *PC*

La disparition d'un projet-pilote hypothèque l'avenir de centaines de jeunes

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Dès que les jeunes atteignent l'âge de la majorité, les portes des centres jeunesse se ferment, condamnant les plus fragiles à la Sécurité du revenu ou à la criminalité. Ça, c'était avant la naissance du projet-pilote Qualification des jeunes (PQJ) qui, en trois ans, a permis à 81 de ces jeunes de se dessiner un avenir plus autonome. Mais, après avoir suscité l'enthousiasme du gouvernement Charest, l'ambitieux projet pourrait bien être abandonné dès juin, faute de fonds pour le soutenir.

Les succès remportés par la petite équipe qui a ses assises dans quatre régions du Québec — Abitibi-Témiscamingue, Laval, Outaouais et Montréal — sont pourtant renversants. Partis avec chacun 20 jeunes de 16 ans dont les probabilités de s'intégrer à la société active avaient été évaluées à 0 %, les quatre centres participants ont vu ce taux grimper à plus de 60 % après un suivi d'un peu plus de deux ans.

Pour la coordonnatrice du projet, Amélie Morin, ce programme n'est pas un luxe, il est une nécessité. «Ce ne sont pas des jeunes qui vont aller eux-mêmes vers les ressources, ils ont besoin d'un suivi très serré pour cela.» Tous les jeunes retenus accusaient en effet un retard scolaire important (ils ont en moyenne une première ou une deuxième secondaire), avaient vécu au moins quatre à cinq années de placement et

disposaient d'un très faible réseau social de soutien, soit des conditions qui les rendaient incapables d'assumer les responsabilités de la vie adulte.

Guidés par huit intervenants, les 81 protégés du PQJ ont pourtant réussi à faire mentir les statistiques. En septembre 2004, 51 jeunes sur 81 (63 %) étaient inscrits dans une démarche de travail ou d'étude, et 43 jeunes sur 81 (53 %) étaient engagés dans la réalisation d'un projet de vie autonome comme le fait d'avoir son appartement. Seuls 18 jeunes sur 81 (22 %) n'avaient pas su tirer parti des ressources mises à leur disposition.

Ce succès, le directeur de l'Association des centres jeunesse du Québec a toutefois peur de le perdre si les 609 061 \$ nécessaires à la reconduction de son projet ne sont pas au rendez-vous en juin. «Je trouve qu'on est en train d'accoucher d'un magnifique bébé et on voudrait le confier à l'adoption. D'habitude, ce ne sont pas les parents qui manquent, mais on en cherche encore de façon désespérée», se désole Jean-Pierre Hotte, qui rappelle que, à 7613 \$ par jeune par année, le service vaut son pesant d'or.

Cet hiver, le directeur a cogné à toutes les portes potentielles: au ministère de la Santé et des Services sociaux, au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et même au bureau du premier ministre, de qui relève la jeunesse. Partout, on a chaudement salué l'innovation, mais nulle part on est allé jusqu'à se

mouiller. «On n'a pas actuellement raison de croire qu'on pourra avoir les fonds nécessaires», regrette Jean-Pierre Hotte.

Hier, au bureau de la chargée du dossier, la ministre déléguée à la Protection de la jeunesse, Margaret Delisle, on ne tarissait pas d'éloges pour le PQJ. Mais pas question pour autant de promettre quoi que ce soit. «Nous devons attendre le budget, a indiqué son attachée de presse, Nathalie Gélinas, qui assure que «la ministre est très consciente de l'importance d'assurer un pont entre l'adolescence et le passage à l'âge adulte».

Mais, pour l'Association des centres jeunesse du Québec, le temps presse, alors que ses intervenants lorgnent déjà d'autres postes et que ses jeunes s'inquiètent davantage à mesure que l'échéance se rapproche. «Juin est très proche, on ne veut pas perdre nos gens, mais c'est ce qui va arriver si on n'a pas un signal clair, formel, rapidement», croit M. Hotte.

L'incertitude est d'autant plus difficile à vivre que les centres jeunesse fondent l'espoir d'étendre ce service à la grandeur de la province: 80 jeunes pour l'année 2005-06, 210 de plus l'année suivante et 210 autres la troisième année pour atteindre leur objectif de 500 jeunes. Un programme qui ne nécessiterait au total que 3,8 millions de dollars des deux ministères interpellés.

Le Devoir

La chasse au phoque est ouverte

Charlottetown — La chasse au phoque a débuté dans des conditions météorologiques difficiles sur les glaces du golfe du Saint-Laurent, hier, alors que la tension reste vive entre chasseurs et opposants internationaux.

Environ 70 bateaux de chasseurs de phoque se sont dirigés vers le golfe, où quelque 90 000 phoques du Groenland seront abattus pour leur peau et leur graisse d'ici la fin de la semaine.

La chasse a bien mal démarré pour le *Justin M*, un bateau terre-neuvien qui a coulé tôt hier matin, vraisemblablement sous l'effet des glaces poussées par les forts vents, non loin de l'île d'Entrée, dans l'archipel des Îles-de-la-Madeleine. Ses neuf membres d'équipage sont toutefois sains et saufs. Ils ont été secourus par un bateau de la Garde côtière canadienne.

Les vents violents ont par ailleurs contraint plusieurs observateurs à rester à terre, à Charlottetown, dans l'île-du-Prince-Édouard, mais un militant pour les droits des animaux, Paul Watson, de la Sea Shepherd Conservation Society, se trouvait dans le secteur à bord de son embarcation, le *Farley Mowat*.

Le militant a soutenu que son bateau a failli être embouti par la Garde côtière quand le *Farley Mowat* s'est rapproché d'un bateau de chasse pour prendre des photographies des chasseurs sur la glace. Selon

lui, il a dû faire machine arrière pour éviter une collision avec le brise-glace *Amundsen*.

Le porte-parole du ministère fédéral des Pêches, Michel Thérien, a indiqué que la loi oblige les bateaux à se tenir à au moins un demi-mille marin des navires de chasse au phoque. Il a ajouté que le bateau de M. Watson s'est éloigné et qu'il était surveillé par la Garde côtière.

M. Watson a aussi affirmé que les militants ne partiraient pas tant que le Canada ne mettra pas fin à la chasse, qu'il a décrite comme un véritable «carnage».

Plan triennal

Ce printemps marque la dernière saison du plan triennal fédéral qui autorisait les chasseurs à abattre un total de 975 000 phoques. Le total des prises autorisées pour 2005 est de près de 320 000 bêtes.

Depuis 2003, les opposants à la chasse au phoque déplorent que la chasse ait pris des proportions jamais vues depuis les années 1950, en grande partie à cause de la demande croissante de peaux de phoque dans les maisons de couture européennes.

La chasse se pratique en deux étapes: d'abord dans une zone située dans le golfe du Saint-Laurent, près des Îles-de-la-Madeleine, puis au large de Terre-Neuve, dans un secteur appelé «le Front». À elle seule, la chasse terre-neuvienne, qui démarre le 12 avril,

représente environ 70 % du total des bêtes abattues.

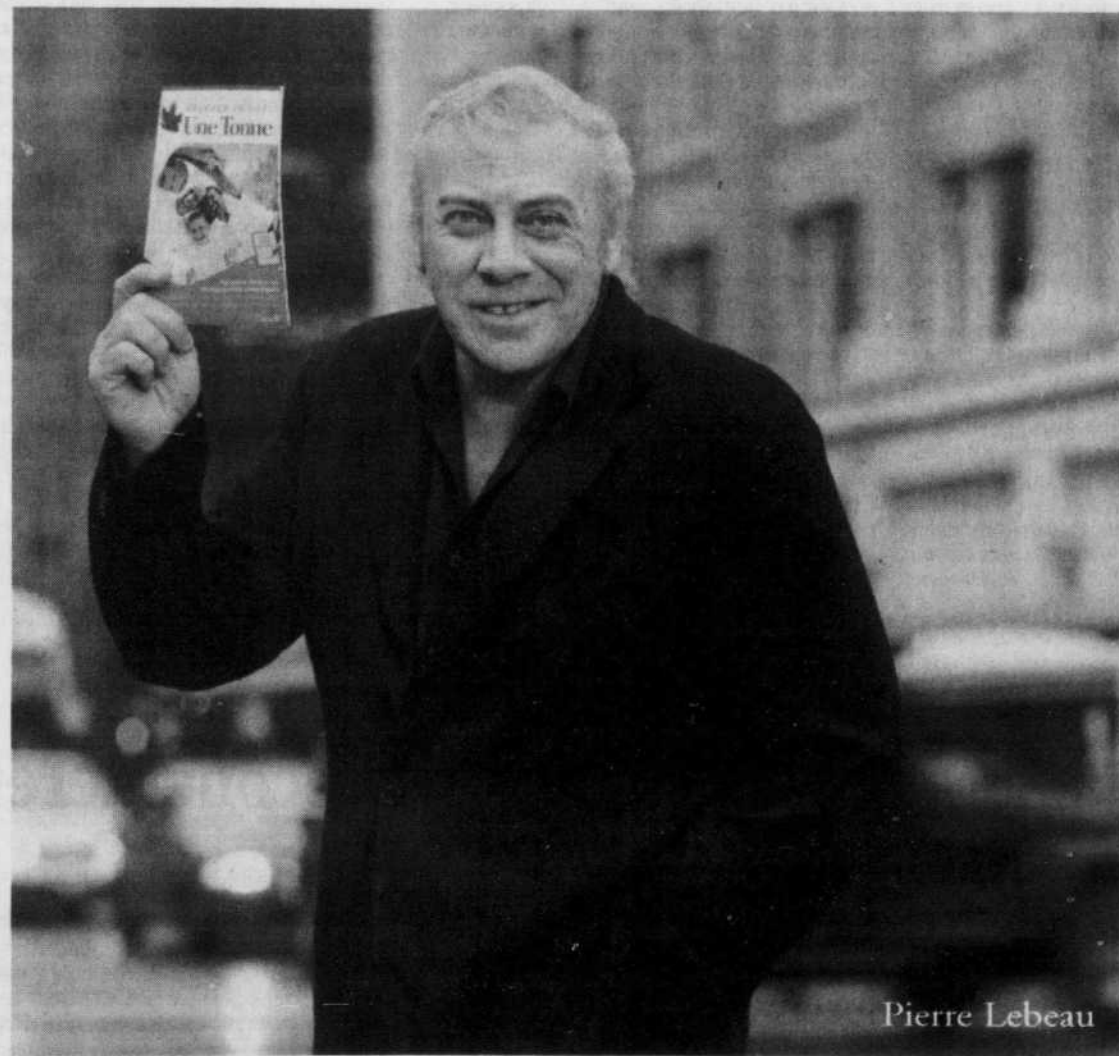
Le mouvement pour stopper la chasse au phoque, dont l'incidence a été considérable dans les années 1970 et 1980, avait conduit à l'interdiction, par la Commission européenne, des produits dérivés des blanchons en 1983. Mais les groupes d'opposants ont du mal à attirer l'attention depuis que le Canada a prohibé l'abattage des blanchons, en 1987.

Selon M. Watson, toutefois, les militants pour la défense des droits des animaux sont en train de reconstruire ce mouvement international, et il assure que celui-ci gagne du terrain.

Les responsables canadiens des pêches disent que cette chasse constitue une activité économique viable pour les milliers de chasseurs du Québec et de la côte est canadienne. Environ 15 500 permis de chasse ont été délivrés en 2004, dont une grande majorité aux chasseurs terre-neuviens.

L'industrie de la chasse au phoque commerciale au Québec et dans les provinces atlantiques a rapporté des revenus directs évalués à 16,5 millions de dollars l'an dernier, selon les autorités fédérales. Les adversaires de la chasse disent qu'elle vaut beaucoup moins.

Presse canadienne



Pierre Lebeau

Relevons le défi partout au Canada

Chaque Canadien produit en moyenne cinq tonnes de gaz à effet de serre par année. Chauffer et climatiser nos maisons, conduire, se servir des appareils électriques... presque toutes les activités qui requièrent de l'énergie provenant de combustibles fossiles produisent aussi des gaz à effet de serre (GES). Et ces gaz contribuent aux changements climatiques.

Relevons le défi d'une tonne: réduisons notre consommation d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre de 20 %, soit d'une tonne. Tout en économisant de l'argent, nous contribuerons à protéger l'environnement et la qualité de l'air.

Demandez votre Guide du défi d'une tonne. Consultez le site changementsclimatiques.gc.ca ou composez le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232), ATS 1 800 465-7735.

Défi d'une tonne Agissons contre les changements climatiques.

Gouvernement du Canada / Government of Canada

Nous pouvons tous y arriver

Voici quelques trucs pour vous aider à réduire votre consommation d'énergie. Pour plus d'idées, consultez changementsclimatiques.gc.ca.

Ne laissez pas tourner votre moteur au ralenti.

Un moteur qui tourne au ralenti pendant 10 minutes tous les jours produit des gaz à effet de serre (GES), du smog et peut vous coûter l'équivalent de 70 \$ en carburant gaspillé par année.

Achetez le véhicule le plus éconergétique qui convient à vos besoins.

Vous pouvez ainsi réduire vos émissions de GES de près d'une tonne par année tout en diminuant vos coûts de carburant. Consultez le *Guide de consommation de carburant* en visitant vehicules.gc.ca.

Votre maison est-elle froide et truffée de courants d'air durant l'hiver?

Faites faire une évaluation ÉnerGuide pour les maisons afin de savoir comment la rendre plus confortable et économiser de l'énergie. Vous pourriez être admissible à une subvention du gouvernement du Canada pour la rénovation éconergétique des maisons. Visitez energuidepourlesmaisons.gc.ca/subvention.

En remplaçant cinq des ampoules ordinaires les plus utilisées dans votre maison par des lampes fluorescentes compactes répondant aux exigences de haute efficacité ENERGY STAR®, vous pouvez réduire vos émissions de GES et économiser environ 30 \$ par année sur la facture d'électricité.

Visitez le site changementsclimatiques.gc.ca/unetonne pour consulter la liste des subventions, des primes d'encouragement et des rabais pour les mesures d'efficacité énergétique offerts par les gouvernements, les services publics et le secteur privé.

À MONTRÉAL, ON RELÈVE ENSEMBLE LE DÉFI D'UNE TONNE!

Équiterre, ENvironnement JEunesse et Vélo Québec

vous proposent plusieurs façons de faire votre part

à Montréal: l'Opération vélo-boulot, le Cocktail transport, l'efficacité énergétique et l'engagement des jeunes.

Visitez nos sites Internet pour connaître les activités à venir:

www.equiterre.org www.enjeu.qc.ca www.velo.qc.ca

É D I T O R I A L

Trop parler

En octobre, le juge Gomery invoquait le bon sens et son expérience de magistrat pour refuser l'audience à huis clos que réclamait Charles Guité. Hier, il a eu recours aux mêmes arguments... et il a conclu à l'inverse, par une ordonnance de non-publication des propos de trois témoins-clés. Elle est tout à fait injustifiée.

O n aura beau faire valoir que l'interdit de publication prononcé hier par le juge John Gomery n'est pas absolu, qu'il pourra être levé avant la fin des procès criminels de Charles Guité, Jean Brault et Paul Coffin — peut-être même pendant les travaux de la commission si l'avocat des médias arrive à persuader le juge Gomery que leurs témoignages ne nuiront pas à ces procès —, la décision est néanmoins incompréhensible.

Que s'est-il tant passé depuis octobre? Une attention médiatique décuplée, dit le juge Gomery, et «un degré élevé d'indignation publique à l'égard de certaines révélations faites récemment devant la commission». Ce degré, on le notera, est à la hauteur des propres réactions du juge, qui ne s'est privé ni de haussements de sourcils, ni de réactions, ni de commentaires à la suite de «certaines révélations faites récemment devant la commission». De plus, c'est le juge Gomery lui-même qui nous avait prévenus en décembre: «le meilleur reste à venir». Les médias, pas fous, ont suivi le guide et délégué en masse leurs représentants depuis la reprise des audiences en janvier.



Josée Boileau

S'ils y sont encore, c'est parce que le juge a eu raison: les électeurs n'en finissent plus d'être éberlués devant l'insouciance, l'impertinence, l'arrogance qui ont présidé au gaspillage de fonds publics. La commission Gomery n'est pas un show, c'est une dure leçon de citoyenneté.

Mais voilà qu'au moment même où cette leçon commence à porter, où les gens comprennent l'ampleur d'un système qu'on leur avait caché, ils ne doivent plus rien entendre au motif que 12 personnes seront appelées, en mai, à juger des aspects criminels de l'affaire — aspects qui ne sont pourtant pas du ressort de la commission, comme le juge Gomery l'a rappelé hier.

Cette fois, il n'y a donc plus moyen de s'étonner, comme l'avait fait M. Gomery en octobre, en réponse à l'avocat de M. Guité, «que l'état d'esprit et l'opinion des jurés [puissent] être si facilement influencés par les médias qu'ils en perdent irrémédiablement toute aptitude à juger de la culpabilité ou de l'innocence d'un accusé en fonction de la preuve présentée durant un procès criminel, plutôt qu'en fonction de ce qu'ils voient et entendent à la télévision et dans les journaux». Au contraire, voilà qu'en mars, les jurés potentiels sont tout à coup devenus bien vulnérables...

En fait, ce qui s'est vraiment passé entre octobre et mars, c'est que le juge Gomery a eu le malheur de s'épancher dans les médias. On peut croire que les avocats de ce «charmant voyou» qu'est Charles Guité, comme l'a surnommé M. Gomery en décembre, ne laisseront rien passer en défaveur de leur client. Et le juge n'est pas sans savoir qu'il a trop parlé. Ne chercherait-il pas maintenant à ménager la chèvre et le chou: calmer le jeu avec les trois témoins incriminés, sans nier le droit du public à l'information. Après tout, il ne fait que le décaler!

Mais ce décalage n'a pas lieu d'être; il n'a même pas à être négocié à la pièce, témoignage après témoignage, au gré de la force de conviction de l'avocat des médias et de l'humeur du juge ce jour-là. La comparaison a été faite maintes fois et elle tient toujours: les Hell's Angels étaient beaucoup plus connus au Québec qu'un Jean Brault ou un Chuck Guité, et on a réussi à les juger. Rien ne justifie cette soudaine perte de confiance dans notre processus judiciaire.

jboileau@ledevoir.ca

Délai irakien

L'Assemblée nationale irakienne est sens dessus dessous. Les 275 députés choisis à l'issue de l'élection tenue à la fin de janvier éprouvent toutes les difficultés du monde à former une coalition gouvernementale intérimaire. Chacun des groupes ou partis veut le beurre et l'argent du beurre. En clair, le pétrole et la direction du processus devant accoucher d'une constitution.

Selon les acteurs ou témoins des pourparlers amorcés il y a près de deux mois maintenant, les propos les plus vifs ont été échangés au sujet du pétrole. Les deux partis kurdes tiennent mordicus à hériter du ministère du Pétrole dans un but précis: asseoir leur influence dans la région de Kirkouk, ville située dans le nord du pays, où sont concentrées de volumineuses réserves d'or noir. Idéalement, ils voudraient que Kirkouk redeviennent aussi kurde, si l'on peut dire, qu'elle l'a déjà été. Comment? En renvoyant dans leurs foyers les milliers de sunnites que Saddam Hussein avait transplantés dans les environs afin d'arabiser à marche forcée le sud du Kurdistan.

Longtemps cantonnés dans la frange de la société, les chiites n'entendent pas donner satisfaction aux Kurdes. Principal vainqueur des élections, l'Alliance unifiée irakienne (AUI) parrainée par le grand ayatollah Ali al-Sistani tient à nommer l'un des siens à la tête d'un ministère appelé à détenir entre ses mains l'essentiel des pouvoirs économiques. Qui plus est, les chiites estiment avoir suffisamment fait preuve de bonne volonté à l'égard des Kurdes en acceptant que la présidence soit accordée à l'un de leurs chefs de file.

Le pétrole mis à part, la coloration éventuellement religieuse de la Constitution, donc du pays, se révèle être le sujet sur lequel tout le monde s'affronte. Pour contrecarrer l'ambition que l'AUI nourrit à cet égard, les Kurdes se sont alliés aux laïcs rassemblés au sein de la liste d'Iyad Alloui, ex-premier ministre. La perspective de voir Ibrahim al-Jafaari bombardé chef de gouvernement les inquiète passablement. Al-Jafaari est le leader du parti Dawa, dont le programme se résume ainsi: instaurer une république islamique.

De fait, les Kurdes et Alloui ne veulent rien céder, rien négocier tant et aussi longtemps que la coalition chiite n'aura pas donné des gages montrant qu'il n'est pas dans son intention d'imprimer un caractère religieux à la Constitution. Et les sunnites? Le boycottage des élections les a affaiblis et leur représentation à l'Assemblée n'est évidemment pas plus forte. Ils ne demandent ni la présidence, ni le poste de premier ministre, ni le ministère des Affaires étrangères. Par contre...

Par contre, ils exigent le ministère de la Défense, le ministère des kachnikovs. Un fait particulier les agace prodigieusement. Lequel? Les milices kurdes n'ont pas désarmé et n'entendent pas le faire. D'autant moins que la vaste majorité des Kurdes veulent obtenir l'indépendance. Dans cette perspective, il serait étonnant qu'ils acceptent de remiser leurs armes.

En attendant la suite de ce feuilleton, une chose est désormais sûre: la publication de la Constitution sera retardée de plusieurs mois, ainsi que la tenue des élections générales qui devaient suivre. Et cela, à cause de la forte persistance des clivages confessionnels et ethniques.

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

BRAULT, GUITÉ, COFFIN: INTERDIT DE PUBLICATION



L E T T R E S

Coïncidence

Savoureuse petite coïncidence: Kent Nagano vient diriger la 3e symphonie de Mahler alors que les étudiants sont en grève. Or le thème d'ouverture de la symphonie, exposé d'abord de manière tragique en mineur fortissimo par huit cors à l'unisson et repris ensuite en majeur dans une série de variations qui le trivialisent jusqu'à en faire une véritable fanfare de fête foraine, voire de cirque (Mahler parlait du «Réveil de Pan» ou de la «Marche de l'été qui s'en vient» et qui se transforme en «procession bachique»)... eh bien ce thème serait, semble-t-il, celui d'une marche d'écoliers traditionnelle qui avait été transformée en chant de revendication du mouvement universitaire de 1819 et qui avait refait surface lors des manifestations étudiantes de 1878, pendant que Mahler étudiait à l'Université de Vienne.

Guy Marchand
musicologue
marchand.guy@sympatico.ca

Réplique de
Benôit Dutrizac

Le 22 mars dernier, vous avez publié une lettre ouverte qui affirmait que j'étais un journaliste raciste.

Un journaliste raciste viserait des races. Je vise plutôt les religions. Toutes les religions. Quand les chrétiens évangélistes veulent retirer aux femmes le droit à l'avortement, je réplique. Quand les islamistes s'accrochent le droit d'asservir leurs femmes, de les battre ou de les tuer pour une raison qui leur semble valable, je réplique aussi. Quand les événements répréhensibles se passent en territoire canadien et québécois, je dis: «Attention. Ici, comme société, nous avons fait des choix, nous avons

établi des règles et elles s'appliquent à tous.»

Au Québec, l'équilibre entre les hommes et les femmes est fragile et imparfait, mais nous devons refuser toutes tentatives de retourner à la Grande Noirceur. Nos institutions laïques sont jeunes, mais nous voulons les préserver.

Quand je prends la parole en public, je ne trouve peut-être pas toujours les bons mots, je n'ai peut-être pas toujours le bon ton, je m'emporte parfois en constatant l'inertie de certains groupes, notamment des groupes féministes, qui n'ont pas hésité à brûler leurs soutiens-gergones à grands cris, il y a quelques années, mais qui, aujourd'hui, n'osent pas prendre position sur, par exemple, la question du voile islamique...

Tout ça est vrai. Est-ce une raison valable, au Québec, au Canada, pour que je reçoive des menaces de mort? Vivons-nous dans une démocratie ou dans une nouvelle théocratie? Jouons-nous à l'autruche bien pensante devant les extrémistes?

Mais comprenez une chose: quand je m'attaque aux religions, je ne m'attaque pas aux gens qui y croient. Je m'attaque aux croyances aveugles qui deviennent forcément dangereuses. Je m'attaque aux institutions et aux intentions qui se cachent derrière ces croyances. Je m'attaque aux injustices, plus souvent qu'autrement vécues par des femmes et des enfants.

La religion est une affaire personnelle, pas sociale ni politique. Je crois fermement qu'il est dans l'intérêt de nous tous qu'aucune religion n'intervienne dans les lois, les établissements d'enseignement, les institutions politiques et les droits des femmes, des enfants, des hommes ou de toutes minorités vulnérables.

Benôit Dutrizac
journaliste

Un temps de réflexion

Nous estimons préjudiciable au bien commun qu'on veuille saboter ce qui reste d'enseignement religieux à l'école avant même de savoir ce qu'on mettra à la place. La coupe à blanc en éducation n'est pas plus productive qu'elle ne l'est dans l'exploitation de nos forêts. Ce n'est pas en rompant brutalement avec le passé que l'on construit l'avenir.

Au lieu d'appliquer une thèse abstraite issue de l'intégrisme laïque, il serait préférable d'élaborer des accommodements raisonnables et respectueux de la liberté de conscience et de religion, comme on l'a fait en Belgique, en Allemagne, en Hollande, en Norvège, en Autriche et ailleurs. Même en France, pays du modèle républicain et unitaire en éducation, on tente actuellement d'élaborer, en collaboration avec différentes confessions religieuses, un nouveau modèle plus souple, où les droits des parents seraient mieux respectés et où la liberté religieuse trouvera un espace décent pour s'exprimer.

Il faut du temps pour évaluer avec soin les aspects juridiques et constitutionnels des changements apportés par la loi 118 et pour construire un modèle qui respecte la justice, les droits démocratiques et l'histoire du Québec.

Ce temps de réflexion nécessaire ne peut être assuré que par la reconduction de la disposition dérogatoire, dont la validité juridique est non moins grande que celle de toute autre loi.

Nous demandons donc au gouvernement du Québec, eu égard à l'enseignement religieux, de renouveler pour cinq ans l'application de la disposition de dérogation inscrite dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Claire Bergeron (et d'autres)
présidente de l'Association québécoise des professeurs d'enseignement moral et religieux
Le 17 mars 2005

L I B R E O P I N I O N

Télé-Québec: mise en œuvre à reconsidérer

RAYMOND CORRIVEAU

Président du Conseil de presse du Québec

Le dernier rapport qui se penche sur l'avenir de Télé-Québec a été largement commenté dans les médias québécois. Tous conviennent, en un sens, qu'il propose beaucoup plus qu'il n'annonce. L'intitulé Priorité à l'écran deviendra, par un mécanisme insuffisamment justifié selon nous, «priorité à l'entreprise privée».

La plaque tournante du glissement des logiques s'effectue sous la rubrique de la programmation. L'intention des auteurs avait déjà été perceptible lors de la présentation de notre mémoire aux audiences publiques du groupe de travail en octobre dernier; nous avions en effet été interpellés sur le statut de France 5. Ce fait, rattaché au programme des PPP évoqué dans les documents préliminaires, tout comme une considération toute relative à la très grande majorité des mémoires qui plaident pour le maintien des activités de production à Télé-Québec, tout cela laisse penser, peut-être à tort, que la solution était trouvée dès l'amorce du processus de consultation.

D'entrée de jeu, lors de notre présentation, nous avions souligné avoir le sentiment que le jupon dépassait quelque peu, pour reprendre une métaphore bien québécoise.

Pourtant, le rapport n'est pas inintéressant pour autant. Les grandes recommandations qui visent à renforcer la vocation culturelle et éducative sont importantes, bien argumentées, et confirment, si besoin était, la présence essentielle d'une télévision publique dans l'univers médiatique du Québec. [...]

Nous laisserons à d'autres le soin de débattre du bien-fondé des hypothèses logistiques et organisationnelles. Tout comme nous ne pouvons que nous réjouir de l'attention particulière portée à la présence de Télé-Québec en région, de même que l'accentuation du rôle que la société de télédiffusion doit jouer à l'égard de la réalité

ethnoculturelle. Mais alors, la question se pose, comment la réponse à un tel constat ne serait-elle réservée qu'au secteur indépendant?

Se préserver des ingérences

La position du Conseil de presse quant à la pertinence de maintenir des capacités autonomes de production d'affaires publiques tient à quelques grands principes. La gestion de la cité doit être préservée de toute ingérence d'intérêts particuliers. Nous soutenons ensuite que la démocratie n'est en rien figée, rien n'est jamais acquis; elle est toujours redevable à une dimension processuelle. En conséquence, l'homme en société doit, aujourd'hui comme toujours, se réserver un espace, aussi devenu audiovisuel, pour débattre librement de sujets qui lui permettront de mieux comprendre le monde qui l'entoure afin d'orienter ses décisions.

Cette nécessité de dialogue est le sens même de l'espace public, mais ce dialogue porte aussi l'obligation d'aborder des sujets qui fâchent, de questionner nos interdits et nos valeurs. Souvenons-nous des fameuses téléseries de Janette Bertrand et de l'excellente émission d'affaires publiques *Droit de parole*. [...]

Pour que nous puissions être d'accord avec l'hypothèse de mise en œuvre proposée par le groupe de travail chargé de l'examen de Télé-Québec, il aurait fallu nous démontrer que le transfert total de la production au secteur privé arrive à offrir des garanties sur la protection de la parole publique contre toute possibilité d'ingérence. Ce que nous avons eu comme élément démonstratif ne fut qu'une brève allusion: «Qu'il s'agisse d'émissions d'affaires publiques au sens traditionnel du terme, d'émissions de forums ou de débats, de magazines de société ou de documentaires d'opinions, elles peuvent bien être prises en charge par le secteur indépendant, comme le démontre l'exemple de France 5.» Ces références se situent dans une conjoncture et un contexte bien différents. Les

explications sont, à nos yeux, un peu courtes.

Affaires publiques défavorisées

Il faut savoir qu'ici, la mécanique d'appui à la production, d'ailleurs abordée dans les annexes du rapport, ne favorise pas au départ les émissions d'affaires publiques car ce type d'émission n'est pas admissible aux divers mécanismes de soutien à la production indépendante — y aurait-il des raisons éthiques derrière cette politique?

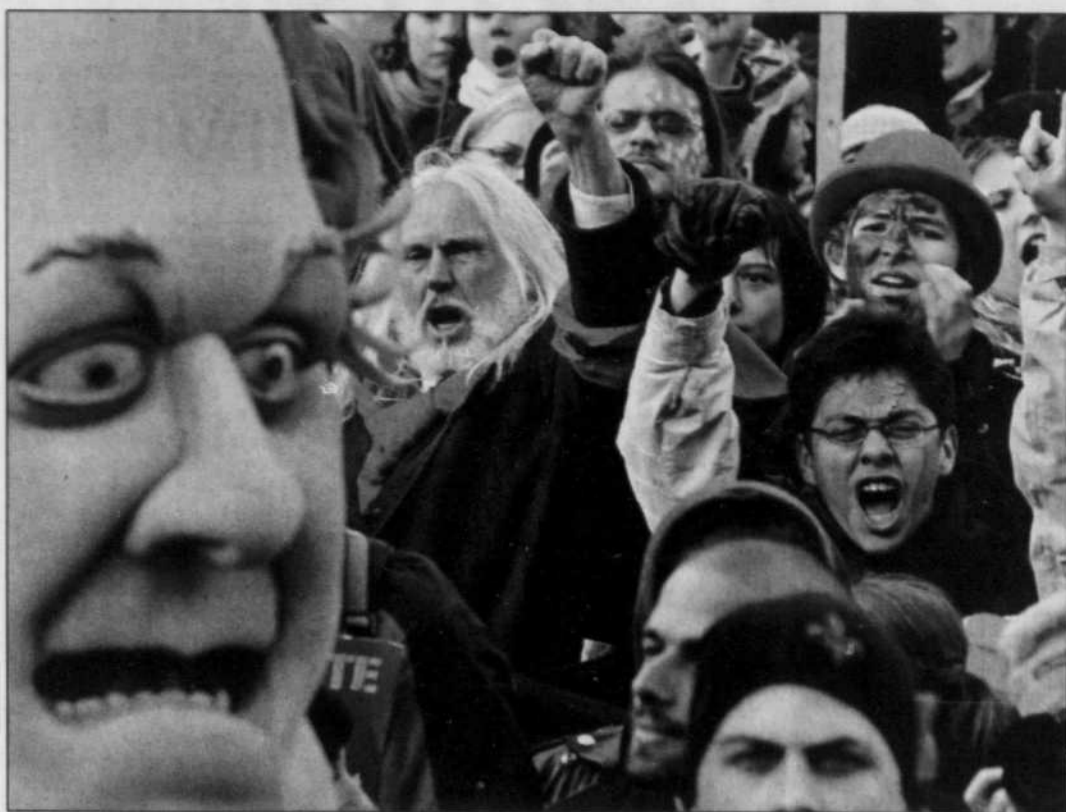
Il est difficile pour le Conseil de presse de ne pas s'inquiéter de l'impact des liens entre producteurs et annonceurs et le traitement des affaires publiques. Plus encore, il lui serait indélicat et irréaliste de demander à un secteur de travailler à perte dans des domaines non admissibles à l'aide gouvernementale. Une fois transférés dans le monde de la production indépendante, nous craignons que les enjeux sociaux soient mis de côté non par manque d'intérêt mais plutôt par manque de financement.

Dans un tel contexte de précarité, les enjeux sociaux deviennent très vulnérables, aussi bien à l'humeur des commanditaires que des annonceurs gouvernementaux, ou encore au diffuseur lui-même, si rien n'est assuré du côté de l'indépendance politique de la direction. Rappelons-nous, par exemple, que l'ACDI a, dans un passé pas si lointain, tenté d'infléchir la ligne éditoriale de l'émission *Nord-Sud* au moment où elle contribuait au financement de cette émission d'affaires publiques.

Si nous comprenons et acceptons volontiers que toutes les questions doivent être posées, nous ne pouvons les exclure de tendances idéologiques elles aussi sujettes à la discussion, surtout si elles interpellent la conjoncture particulière de la société québécoise. Mais poser toutes les questions requiert aussi l'obligation d'offrir toutes les réponses. Et sur la disparition des activités de production de Télé-Québec, notamment au chapitre des enjeux de société, toutes les réponses sont loin d'avoir été données.

IDÉES

Pour sortir de la crise



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des raisons politiques justifient un appui à la grève étudiante



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

ÉRIC PINEAULT

Professeur au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal

Demain, je suspendrai pendant une journée mes recherches et l'accomplissement de tâches administratives pour rejoindre les étudiants sur les piquets de grève devant l'Université du Québec à Montréal. Pourquoi appuyer activement, et non seulement en parole, le mouvement de grève? Il va sans dire qu'étant moi-même aux prises avec une dette d'études élevée qui pèse sur le revenu familial, j'ai une empathie certaine pour les étudiants, mais je crois plus important de souligner les raisons politiques qui motivent ma solidarité. [...]

Qui profite de l'endettement?

Depuis le début des années 90, la tendance générale au Québec en matière de réforme ou de modification du régime de prêts et bourses est la lente mais constante et tenace érosion des bourses au profit des prêts. En ce sens, le gouvernement Charest n'innove pas, il accélère et radicalise une tendance en place depuis plus d'une décennie, soit l'augmentation de l'endettement étudiant, un phénomène qui a connu

une envolée beaucoup plus importante au Canada anglais et qu'on doit par ailleurs situer dans un mouvement général d'endettement des ménages salariés partout en Amérique du Nord.

Avec la réforme actuelle, le Québec pourrait espérer rejoindre la «moyenne canadienne», dit-on! Or ce système d'endettement que consolide le gouvernement Charest comporte des particularités québécoises. Ainsi, notre système de prêts étudiants continue à enrichir, année après année, nos grandes institutions financières tandis que le programme fédéral a rompu avec ce modèle depuis 2001.

Le régime de prêts et bourses est construit de manière à ce que chaque étudiant négocie directement son prêt avec une institution financière de son choix. Le gouvernement du Québec, lui, ne fournit qu'une garantie et paie les intérêts pendant la durée des études. Le montant total des prêts garantis par le gouvernement en 2003-04 s'est élevé à près de trois milliards de dollars. Il paie les intérêts sur un tiers de cette somme, ce qui lui a coûté 146 millions, intérêts versés directement aux institutions financières pour un financement qui ne comporte aucun risque. Notons que près de la moitié de ces prêts (donc des intérêts) sont détenus par le Mouvement Desjardins.

Ces entreprises financières sont les principales bénéficiaires de toute réforme augmentant le fardeau d'endettement des étudiants. À quand un régime entièrement public de prêts et bourses où les intérêts remboursés par les diplômés serviraient à réduire le coût du programme ou à augmenter la valeur des bourses d'études?

Un prêt... pas comme les autres

Rappelons qu'au Québec, une dette étudiante est une dette de vie plutôt qu'une dette qui se rapporte au patrimoine d'une personne. Négociez une marge de crédit de 25 000 \$, demandez une carte de crédit de 30 000 \$ et flambez le tout à un des casinos de Loto Québec. Incapable de rembourser votre dette de 50 000 \$ (avant les intérêts)? Le droit à la faillite personnelle existe pour effacer toute créance après la liquidation de la part saisissable de votre patrimoine. Étudiez pendant sept ans afin d'obtenir une maîtrise en travail social ou en psychologie, votre dette d'études vous suivra toute votre vie, peu importe l'évolution de l'économie ou du marché du travail, car elle échappe au droit à la faillite personnelle.

Augmenter l'endettement des étudiants au Québec,

c'est accroître le poids de cette dette de vie sur les jeunes générations. Le faire afin de pouvoir financer des baisses d'impôt qui profiteront en grande partie aux plus nantis qu'il s'approche de la retraite, c'est opérer un transfert intergénérationnel des plus inéquitables. [...]

Accessibilité et frais de scolarité

Il faut enfin souligner le piège qui consisterait à augmenter (ou carrément à déréglementer) les frais de scolarité pour les études postsecondaires afin de financer, dit-on, un régime de prêts et bourses plus généreux envers les démunis. Notons que rien ne garantit qu'une augmentation des frais de scolarité dégagerait des sommes pour améliorer le régime de prêts et bourses. Un tel arbitrage entre postes budgétaires du gouvernement serait purement discrétionnaire et donc sujet à révision à chaque budget.

De plus, au Canada et ailleurs dans les pays de l'OCDE, l'augmentation des frais de scolarité s'est généralement traduite par une diminution du financement public des institutions postsecondaires plutôt que par un maintien ou un réinvestissement en éducation. En ce sens, on peut parier que l'augmentation des frais de scolarité ne financerait rien d'autre que de nouvelles coupes en éducation au profit de baisses d'impôt pour les plus riches.

Si on veut redistribuer l'argent des riches vers les moins nantis, on n'a qu'à le faire au moyen de la fiscalité, qui demeure le mécanisme le plus équitable et le plus efficace de redistribution de la richesse sociale. [...]

Les mesures d'accessibilité de l'éducation donnent idéalement aux jeunes Québécois une autonomie en matière de choix de leur domaine d'études par rapport aux contraintes à la fois du marché du travail et d'ordre familial. Ces mesures font de l'accessibilité une responsabilité collective (qui libère les personnes) tandis qu'un dégel des frais et une conversion de bourse en prêt transfèrent graduellement la responsabilité vers les individus et leurs familles.

Une responsabilité collective implique des choix de société débattus publiquement. Des responsabilités individuelles impliquent des dilemmes moraux et des arbitrages de consommation débattus privément. Il faut alors se demander si l'éducation d'une société est une question publique ou privée, un choix de société ou un arbitrage de consommation... La mise de fonds sur un nouveau condo en République dominicaine ou la maîtrise en philo de fiston? [...]

Négocier une solution viable

SIMON LEBLOND

Finissant à la maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal

Comme la grande majorité des Québécois, je m'inscris en faux devant la coupe de 103 millions de dollars du gouvernement dans les bourses étudiantes. [...] Malgré la légitimité de leur revendication, les étudiants ne gagneront toutefois rien à faire perdurer la grève, sinon la perte de leur trimestre et des lacunes dans leur formation. C'est maintenant, à la table de négociation, que l'impasse doit se dénouer.

Pour y arriver, les leaders étudiants doivent offrir au gouvernement des solutions viables pour le financement du régime de prêts et bourses et du réseau d'éducation postsecondaire. Ces solutions devront assurer l'accessibilité des études postsecondaires tout en tenant compte des réalités économiques des différents acteurs (étudiants, universités et gouvernement).

À court terme: dégel et recul

Michel Venne démontrait fort éloquentement le 14 mars dernier dans les pages de ce quotidien comment les impôts sont un meilleur outil de redistribution que les frais de scolarité et, donc, qu'ils ne devraient pas être augmentés. Seulement, avant même de parler d'augmenter les frais de scolarité, il faudrait penser à les dégeler: en effet, le gel des frais de scolarité constitue une diminution en termes réels. En effet, un étudiant paie, en termes réels, 83 % de ce que payait un étudiant en 1994 pour une année d'université. Par rapport à 1968, les frais de scolarité représentent seulement 56 % de ce qu'ils étaient.

Une augmentation rétroactive des frais de scolarité pour refléter l'inflation depuis 1994 ne représenterait

que 300 \$ par année pour un étudiant et assurerait aux universités 60 millions de dollars d'argent neuf. L'indexation subséquente des frais de scolarité à l'IPC ou au salaire minimum permettrait de faire supporter la hausse des coûts de la vie de façon égale par le gouvernement, les universités et les étudiants.

Cette avenue est une solution temporaire et rapidement applicable qui offre le double avantage d'injecter de l'argent dans le réseau d'éducation postsecondaire et d'offrir une contrepartie au gouvernement pour un recul complet sur les 103 millions. [...]

À moyen terme

S'il est clair que le gouvernement se doit de réinvestir la somme de 261 millions dans le réseau postsecondaire, selon une étude de la CREPUQ et du ministère de l'Éducation, une partie du manque à gagner découle directement du maintien des frais de scolarité à des niveaux anormalement bas.

À mon avis, la meilleure façon d'assurer l'accessibilité des études tout en faisant porter leur juste part du fardeau financier aux étudiants est d'opter pour un régime de remboursement proportionnel au revenu (RPR). Cette solution, déjà appliquée dans plusieurs pays du monde, permet à un étudiant de payer ses frais de scolarité seulement à la fin de ses études et de moduler ses paiements en fonction de son revenu. L'accessibilité est conservée puisqu'un étudiant n'a rien à payer au moment de ses études et que le fardeau de ses paiements ne sera jamais démesuré. En même temps, l'étudiant doit maximiser ses choix d'éducation puisqu'il assume un coût directement proportionnel aux études qu'il fait.

La refonte complète du régime de prêts et bourses pourrait également s'inscrire dans le cadre d'un RPR, limitant ainsi les frais de gestion et assurant à tous l'ac-

cessibilité à laquelle ils ont droit. Évidemment, la condition sine qua non pour que ces réformes fonctionnent est un engagement du gouvernement à réinvestir en éducation. Si la création d'un régime de RPR est un prétexte pour augmenter les frais de scolarité et réduire le financement gouvernemental, on ne fera que reculer.

À long terme

À plus long terme, il est important de porter son regard sur des questions épineuses qui font pourtant partie à part entière du problème actuel. Contrairement à ce qu'on répète sans arrêt, ce n'est pas en rendant l'université plus accessible qu'on augmentera la fréquentation des plus démunis mais bien en améliorant notre réseau déficient d'éducation primaire et secondaire.

À sa sortie du secondaire, un jeune devrait avoir les outils pour faire un choix éclairé sur son éducation. Si les étudiants ont peur des dettes d'études alors qu'il s'agit d'un puissant instrument financier, c'est qu'ils sont mal informés. Si plusieurs jeunes errent pendant des années dans les couloirs universitaires alors qu'il y a un manque criant de professionnels au niveau secondaire et technique, c'est qu'ils sont mal informés. Et si autant de jeunes ne terminent pas le secondaire, c'est qu'ils sont mal encadrés.

Si les étudiants «de gauche» voulaient vraiment être solidaires avec les plus démunis, ils ne militeraient pas pour la gratuité scolaire ou le gel des frais de scolarité mais pour un réinvestissement massif au primaire et au secondaire, pour des repas gratuits de qualité pour tous les étudiants du primaire et du secondaire, pour une augmentation du nombre de professeurs et de professionnels, bref, pour une formation adéquate pour les universitaires potentiels qu'on perd avant même qu'ils ne puissent songer à s'endetter pour étudier.

Un modèle à long terme

JEAN-FRANÇOIS LÉONARD

Enseignant au collégial et chargé de cours

En tant qu'enseignant au cégep de Victoria-ville et chargé de cours à l'Université du Québec à Trois-Rivières et à l'Université de Sherbrooke, j'observe avec intérêt, depuis 15 ans, les différents acteurs du monde de l'éducation supérieure. J'y côtoie des élèves de tout acabit.

Comme tout enseignant, je suis satisfait lorsque j'ai affaire à des élèves intelligents, motivés et curieux. Je n'aimerais pas avoir vent de tels élèves ne sont pas en classe parce qu'ils ne peuvent pas se payer la formation qui leur sied alors que d'autres, peut-être moins forts, moins curieux, moins motivés, réussissent tant bien que mal à obtenir leur diplôme parce que papa a accumulé des sous à cette fin...

Par ailleurs, je n'aimerais pas apprendre que le financement des études supérieures relève d'intérêts privés, non en raison d'une quelconque peur judéo-chrétienne du profit mais parce que cela risquerait de compromettre des secteurs essentiels en ce qui me concerne mais non rentables à court terme pour les entreprises. [...]

Modèle à suivre

Voici donc une solution de sortie de crise ainsi qu'une proposition de modèle à long terme.

■ Injecter immédiatement 125 millions de dollars et maintenir ces budgets d'ici cinq ans de manière à ce que tout rentre dans l'ordre.

■ Faire savoir, au moyen d'une vaste campagne dans les écoles secondaires, qu'en 2010, les principes suivants orienteront l'accessibilité et le financement des études supérieures.

But général: favoriser l'accessibilité des études supérieures tout en évitant l'escalade des coûts et le sous-financement.

Article 1: les cours offerts dans tout programme d'études postsecondaires sont totalement gratuits pour les places de catégorie A.

Article 2: pour tout cours offert dans un programme d'études postsecondaires suit automatiquement une allocation pour l'alimentation et le logement de l'élève inscrit à une place de classe A.

Article 3: le nombre de places de classe A dans chaque programme est déterminé à 70 % du prorata du nombre d'élèves inscrits dans ces programmes en 2000.

Article 4: s'il y a une pénurie de main-d'œuvre dans un domaine, le ministère peut choisir d'accroître le nombre de places de classe A dans un programme.

Article 5: l'accessibilité des places de classe A de chaque programme est déterminée soit en fonction des notes des cours préalables, soit par la réussite d'un concours particulier destiné à évaluer des compétences ou attitudes préalables.

Article 6: l'accès aux places de classe B est totalement libre mais l'élève paiera à l'institution 100 % des coûts évalués par le ministère, et ce, sans financement afférent.

Article 7: les étudiants étrangers peuvent avoir accès aux places de classe A, mais à condition de signer une lettre d'entente en vertu de laquelle ils s'engagent à travailler dans ce domaine au Québec durant les dix années suivant leur formation.

L'obligation de négociation de bonne foi

MARC BRIÈRE

Juge retraité de l'ancien Tribunal du travail

Toute grève doit bien finir par finir. Dans le contentement ou dans l'amertume. Une grève qui dure trop longtemps est une grève perdue, pour chacune des parties.

Le gouvernement et les étudiants ont donc le devoir de travailler ensemble à trouver le plus rapidement possible un règlement satisfaisant. Pour y arriver, chaque partie doit respecter l'autre, malgré l'importance de leur désaccord. Seul le respect mutuel permet «une interaction constructive» susceptible de mettre fin au conflit d'une manière acceptable aux deux parties. Cette interaction constructive s'appelle, dans notre droit du travail, «la négociation de bonne foi», que les deux parties ont le devoir de pratiquer. [...]

J'esquisse ici une voie de règlement possible.

Le gouvernement a eu tort de transformer en prêts 103 millions de dollars de bourses destinées aux plus démunis. Il doit donc corriger son erreur. Mais cela ne peut pas vouloir dire qu'il doit accorder aux étudiants exactement tout ce qu'ils réclament, ni que les étudiants ne peuvent accepter rien d'autre qu'un retour à l'état initial des choses. D'ailleurs, ils ne réclament pas le paiement rétroactif des bourses pour l'année en cours. Leur demande porte sur le régime des bourses pour les prochaines années scolaires.

Tout en insistant pour récupérer les 103 millions, ils doivent faire une concession de plus: consentir à un réaménagement du système de prêts-bourses sur la base de la dernière proposition gouvernementale, soit la remise de dette aux étudiants qui obtiennent leur diplôme dans un délai raisonnable. Il y a ici matière à négociation pour améliorer la proposition gouvernementale sur les modalités et conditions des remises de dette de façon à ce que les étudiants les plus démunis ne souffrent pas de diminution de l'aide financière dont ils ont un absolu besoin, pourvu qu'ils poursuivent sérieusement leurs études.

Il faut tout mettre en œuvre pour éviter le chaos qu'entraînerait la perte du trimestre d'études. L'orgueilleuse recherche d'une victoire n'est pas de mise.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (commis Internet) Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux-Soucy (surnuméraire); Pauline Gravel (sciences); Guillaume Bourgault-Côté (surnuméraire); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs), Renée Léo Guimont et Serge Paquin (relucteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels et musique), Frédérique Doyon (surnuméraire); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Philippe Papineau (surnuméraire), Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraires); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutsiac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Mariyse Hamelin, Alexandre Shields (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derge, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Armelle Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruellan, Nadia Sebati, Mélisande Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Nathalie Zemtis, Olivier Zaida, Yannick Morin (surnuméraires). INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Linda Thériault (responsable sœur à la clientèle, distributions et tirage), Roxanne Labelle (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Loli Sénéchal-Berthiaume, Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc, Caroline Simard. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services clients), Céline Furov, Germain Haecq (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adiointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

GOMERY

Le juge a indisposé à la fois les avocats des trois accusés et celui d'une coalition de médias

SUITE DE LA PAGE 1

Le publicitaire Jean Brault et l'ex-directeur du programme des commandites, Charles Guité, doivent subir un procès conjoint pour six accusations de fraude totalisant 1,97 million de dollars. Le publicitaire Paul Coffin répondra pour sa part à 18 accusations de fraude d'une valeur de 1,93 million. Les deux procès devant jury s'ouvriront le 2 mai et devraient durer de quatre à six semaines.

Au préalable, les trois hommes devront répondre aux questions pointues des procureurs de la commission sur leur participation au programme fédéral des commandites. Jean Brault, le président de Groupaction, doit d'ailleurs amorcer son témoignage aujourd'hui ou demain. Les trois individus ne seront toutefois pas interrogés sur des sujets reliés aux accusations pénales, en conformité avec le mandat de la commission, ce qui exclut d'emblée la crainte qu'ils puissent s'incriminer eux-mêmes.

Avocats indisposés

À vouloir ménager la chèvre et le chou, le juge Gomery a indisposé à la fois les avocats des trois accusés et celui d'une coalition de médias. MM. Brault, Coffin et Guité demandaient une ordonnance de non-publication sur leurs propres témoignages et sur ceux que des tiers pourraient faire à leur sujet. Mais le juge Gomery n'a pas cru bon d'aller aussi loin.

«On n'est pas entièrement satisfaits, mais on va vivre avec ce jugement», a commenté Harvey Yarosky, l'avocat de Jean Brault. Selon M^r Yarosky, il reviendra à la commission de faire la démonstration que la diffusion du témoignage des tiers ne portera pas atteinte au droit des accusés à un procès juste et équitable.

Richard Auger, l'avocat de Charles Guité, se montre pour sa part insatisfait de l'obligation de tenir un débat pour départager les portions qui seront rendues publiques de celles qui ne le seront pas.

L'avocat des médias, Mark Bantey, envisage enfin de porter la cause en appel. «J'ai toujours prétendu qu'un jury est capable de décider uniquement sur la preuve. Si on dit le contraire, c'est qu'on ne fait pas confiance au système de procès devant jury», a-t-il déclaré.

Équilibre à trouver

Le juge Gomery a indiqué dans son jugement qu'il devait trouver l'équilibre entre deux droits protégés par la Constitution: le droit pour le public d'être informé sur les questions le concernant et le droit pour tout inculpé d'être jugé de manière impartiale. «Le juge a tenté de faire un compromis. Mais je crois qu'il est allé trop loin en faveur du droit à un procès juste et équitable», estime M^r Bantey.

Chose certaine, cette décision assure à la commission une relative tranquillité. S'il n'avait pas accordé une ordonnance de non-publication à MM. Brault, Coffin et Guité, le juge Gomery ouvrait en effet la porte à des appels qui auraient retardé les travaux pendant plusieurs semaines sinon des mois.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les avis de décès (Le Mémorial)

Au téléphone (514) 525-1149
Par courriel info@lememorial.com

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et

abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

COMPTABLE

SUITE DE LA PAGE 1

entreprise archaïque, au sein de laquelle la comptabilité était encore rédigée à la main.

M. Gosselin, son épouse Andrée Côté-Gosselin et les vice-présidents de l'entreprise ne remplissaient jamais de feuilles de temps pour justifier les centaines d'heures facturées au gouvernement fédéral dans le cadre du programme des commandites. Lors de l'élaboration des factures, Mme Thibeau-Carrier s'entretenait donc avec M. Gosselin et les vice-présidents de l'agence afin de majorer les heures, sans égard au travail accompli, pour toucher le montant maximal prévu dans un contrat.

Les heures en trop pouvaient être mises sur le compte de n'importe qui... y compris Mme Thibeau-Carrier elle-même. En 1997, Gosselin Communications Stratégiques a réclamé au gouvernement 26 070 \$, l'équivalent de six semaines de travail, pour les services de Mme Thibeau-Carrier dans la gestion de la commandite octroyée aux Sénateurs d'Ottawa. La dame a indiqué hier qu'elle n'a consacré en réalité qu'une seule semaine à ce projet. La majoration se chiffre à 22 000 \$, au bénéfice de Gosselin.

À d'autres occasions, Mme Thibeau-Carrier demandait la permission aux responsables du programme des commandites, à Ottawa, pour transférer des sommes non utilisées dans le cadre d'un contrat donné à un autre. C'est ainsi que 30 000 \$ non dépensés pour quatre événements ont été réaffectés au projet Montréal-Toronto Outreach en 2000.

Questionné une dernière fois en après-midi, Gilles-André Gosselin a réfuté sans grande conviction les allégations de Mme Thibeau-Carrier. M. Gosselin n'a «aucune idée» des raisons ayant poussé la comptable à affirmer que son agence gonflait de façon récurrente les factures présentées au gouvernement. À sa connaissance, il ne s'agit pas là d'une pratique de l'entreprise dont il était pourtant la tête dirigeante. M. Gosselin a affirmé que les factures ne lui

étaient «pas nécessairement» présentées pour fins d'approbation, alors que son ancienne comptable a dit le contraire.

Les ordres de Gagliano

L'ex-ministre des Travaux publics, Alfonso Gagliano, a beau dire qu'il ne contrôlait pas le programme des commandites et qu'il se contentait de formuler des suggestions, la preuve présentée à la commission Gomery n'en finit plus de le contredire.

M. Gagliano aurait lui-même ordonné qu'une commandite de 6850 \$ soit acheminée à l'Association italienne canadienne du village de Saint-Martin pour l'aménagement d'une place du Canada dans un village de la Sicile. C'est du moins l'information que l'ex-directeur du programme des commandites, Charles Guité, a transmise à sa principale collaboratrice, Huguette Tremblay. M. Guité a dit que le ministre Gagliano voulait «mettre l'argent du programme des commandites dans cet événement en Italie, mais qu'il ne devait pas y avoir de «paper trail» chez nous au gouvernement», se souvient Mme Tremblay.

La suite est connue. La commandite de 6850 \$ a été glissée dans une enveloppe d'un demi-million de dollars pour des «événements imprévus» gérée par Gosselin Communications Stratégiques. L'Association a reçu la somme sans que son nom ne figure dans les dossiers du ministère des Travaux publics. C'est en épluchant les documents internes de l'agence de publicité que les enquêteurs de la commission Gomery ont mis au jour ce projet par lequel la visibilité du Canada a été assurée jusqu'en Italie. Le programme des commandites, faut-il le rappeler, devait rehausser la présence du gouvernement fédéral au Québec, dans la foulée du référendum de 1995.

Mme Tremblay a en outre confirmé l'importance du leadership pris par Alfonso Gagliano dans la gestion du programme, comme en font foi ses propres discussions avec son patron, Charles Guité. Celui-ci ne mentionnait presque jamais l'entourage politique

du ministre dans ses échanges avec Mme Tremblay sur les questions touchant le programme des commandites. «À 99,9 % du temps, M. Guité parlait du ministre», a-t-elle dit.

Mme Tremblay a enfin confirmé un autre cas d'ingérence, cette fois dans la sélection des fournisseurs d'articles promotionnels, une tâche qui relevait normalement des agences de publicité. En août 2000, Mme Tremblay a écrit personnellement à un employé de Gosselin Communications Stratégiques pour lui ordonner de prendre un nouveau fournisseur pour la production de 20 000 T-shirts. Il s'agissait d'Alain Renaud, un employé de Groupaction. «M. Guité m'avait déjà dit que M. Renaud était un lobbyiste pour le Parti libéral», a ajouté Mme Tremblay.

Une loge payée par le grand public

En pleine saison des impôts, les contribuables canadiens seront par ailleurs intéressés d'apprendre que leur effort fiscal a servi par le passé à acheter une loge corporative au Centre Corel, le domicile des Sénateurs d'Ottawa. À la demande de Charles Guité, Gosselin Communications Stratégiques a fait l'acquisition de cette loge en 1997-98. Le gouvernement en détenait le tiers, un investissement de 33 000 \$, mais il a décidé d'en devenir l'unique actionnaire la saison suivante, pour un déboursé de 100 000 \$. Les Alfonso Gagliano, Don Boudria et Denis Coderre, trois témoins du gouvernement chrétien, ont notamment fréquenté cette loge, de même que MM. Guité, Gosselin et leurs épouses respectives.

Les Sénateurs d'Ottawa ont bénéficié pour leur part de commandites de quelque 600 000 \$. L'agence de M. Gosselin a empoché enfin 93 987 \$ en commissions et frais de majoration, en plus de facturer 3414 heures de travail en deux ans (386 718 \$) et des frais de production de 155 056 \$. M. Gosselin s'est défendu en affirmant qu'il a tout simplement exaucé le vœu de son client.

Le Devoir

CONSERVATEURS

Stéphane Dion avoue que la modification de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement n'est pas «nécessaire»

SUITE DE LA PAGE 1

dévoilé il y a un mois. Le Bloc québécois et le NPD ont déjà annoncé qu'ils s'opposeraient à ce projet de loi, puisqu'ils sont contre le budget. «Je ne trouvais pas ce budget bon, comment pourrais-je trouver la loi qui l'applique bonne?», a résumé jeudi dernier le chef bloquiste, Gilles Dupepe.

S'abstenir

De leur côté, les conservateurs avaient plutôt décidé de s'abstenir de voter lors du dépôt du budget, estimant que le ministre des Finances, Ralph Goodale, avait inclus suffisamment de mesures qui touchent les priorités conservatrices, notamment des baisses d'impôt et un investissement dans les forces armées, pour ne pas lancer le pays sur le chemin électoral.

Mais le Parti libéral a fait basculer l'équilibre des forces en incluant dans la législation une modification à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement afin de supprimer le mot «toxique» du texte de la loi. Cette modification permettrait d'inclure dans la loi une réglementation sur les gaz à effet de serre, qui ne sont pas clairement considérés comme toxiques, pour mettre en place un éventuel plan sur Kyoto.

Le Parti conservateur n'a pas du tout digéré cette modification à la loi sur l'environnement, estimant que le gouvernement ouvre une boîte de Pandore et qu'il essaye d'appliquer un plan sur Kyoto par la porte arrière, sans consultation. «Une telle modification à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement est si floue qu'elle donne un pouvoir illimité au gouvernement sous le couvert de Kyoto. On n'a pas donné un chèque en blanc aux libéraux pour appliquer Kyoto, ça nous prend un plan cohérent et séparé du budget pour y voir clair», a soutenu au Devoir hier l'attaché de presse de Stephen Harper, Dimitri Soudas.

Une stratégie

Mais puisque le vote de confiance sur le projet de loi C-43 doit avoir lieu dans quelques semaines et que personne ne semble vouloir aller aux urnes tout de suite, le Parti conservateur a déniché hier une stratégie pour éviter le choc frontal et la chute rapide du gouvernement Martin. Lorsque le vote aura lieu en deuxième lecture à la Chambre, vers la mi-avril, les conservateurs vont s'arranger pour que le projet de loi passe la rampe, soit grâce à une abstention massive comme lors du budget, soit en votant avec les libéraux.

De cette façon, le gouvernement restera en vie et le projet de loi passera à l'étape suivante, soit celle d'être examinée par un comité parlementaire. Ce comité, composé de députés de tous les partis, peut alors soumettre des amendements au projet de loi. C'est à ce moment-là, en espérant l'aide des autres partis politiques, que les conservateurs demanderont que le projet de loi soit divisé en trois: une loi pour la controversée section sur l'environnement, une pour mettre en œuvre l'entente sur les revenus pétroliers extractibles signée par Ottawa avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse et, finalement, une loi pour mettre en œuvre le reste du budget.

Ainsi, les conservateurs pensent que le gouvernement pourrait survivre à ces trois votes de confiance, s'appuyant sur le NPD et le Bloc pour faire passer le vote sur l'environnement et sur les conservateurs pour les deux autres projets de loi.

Le Devoir

KLIMT

ceux-ci semblent dominer leurs compagnes de leur puissance virile. Dans ces très beaux couples d'amoureux, les femmes ferment les yeux, les visages masculins n'apparaissent pas. Comme si l'artiste avait voulu se concentrer seulement sur le plaisir féminin.

Et pour mieux percer le désir, Gustav Klimt explore l'Érotisme féminin. Il s'agit là peut-être de ses dessins les plus modernes, les plus osés. Les jeunes filles se lovent, se tortillent, la main sur le sexe dévoilé, comme dans le *Demi-nu*, la jambe droite relevée, de 1904. Sans que jamais pourtant l'image ne devienne obscène.

Parfois, une pointe de bleu orne une chevelure, une touche de rouge pare un sein: ce sont les seules concessions à la couleur. Réalisés entre 1901 et 1917, les dessins de Klimt ne retrouvent la lumière que dans les années 1960. Des œuvres révolutionnaires, où l'artiste lie sexe et visage, âme et désir brut. Klimt avait bien avoué au sujet d'un de ses modèles: «Cette fille a un corps dont le derrière est plus beau et plus intelligent que les visages de beaucoup d'autres.»

Collaboration spéciale
Avec la Presse canadienne